

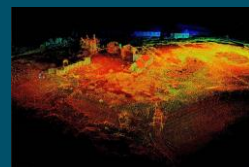
TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES

Schéma Directeur Patrimoine Historique

PATRIMOINE IMMOBILIER PATRIMOINE MOBILIER

VOLET II Stratégie

Version	V1	
Rédaction	Laetitia Théron	30/09/2022
Relecture	Cabinet	05/10/2022
Relecture	Préfet	10/10/2022
Relecture	Groupe de travail	Nov-déc 2022



LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS.....	3
PRÉAMBULE.....	4
OBJECTIFS DU SCHÉMA DIRECTEUR.....	6
MÉTHODE.....	7
AXES STRATEGIQUES ET OBJECTIFS.....	8
STRATÉGIE.....	9
DÉFINITION DES PRIORITÉS.....	19
MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE.....	22
CALENDRIER.....	24
FICHES ACTIONS.....	26
PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT A LONG TERME.....	27
 ANNEXES	
ANNEXE 1. Récapitulatif des propositions.....	29
ANNEXE 2. Fiches actions.....	33
ANNEXE 3. Fiches de poste.....	72
ANNEXE 4. Valorisation- Les dates à retenir.....	75
ANNEXE 5. Éléments budgétaires.....	76

LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS

AMAEPF : Amicale des missions australes et polaires françaises

BAM : Bien archéologique mobilier

BCM : Bien culturel maritime

CER : Centre des émissions radios (situé à Port-aux-Français à Kerguelen)

CPHT : Commission du patrimoine historique et de la toponymie

DAC : Direction des affaires culturelles

DRASSM : Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines

EPF : Expéditions polaires françaises

FAZSOI : Forces armées de la zone sud de l'océan Indien

INRAP : Institut national de recherches archéologiques préventives

IPEV : Institut polaire français Paul-Emile Victor

LC2R : Laboratoire de conservation, de restauration et de recherche

OP : Opération portuaire (ou rotation)

RNN : Réserve naturelle nationale

SRA : Service régional de l'archéologie

TAAF : Terres australes et antarctiques françaises

Les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) sont créées par la loi n° 55-1052 du 6 août 1955. Ce territoire d'Outre-mer, inscrit à l'article 72-3 de la Constitution, formé par les îles St Paul et Amsterdam, l'archipel Crozet, l'archipel Kerguelen, la terre Adélie et les îles Eparses, est placé sous l'autorité d'un préfet, administrateur supérieur.

Les TAAF disposent depuis 1994 d'une Mission Patrimoine dont la vocation est de sauver, restaurer et mettre en valeur le patrimoine culturel et historique du territoire dans ses composantes mobilières et immobilières.

Lors de la Commission du Patrimoine Historique et de la Toponymie (CPHT) du 5 mars 2021, le préfet, administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises Charles Giusti a fixé la mise en place d'un schéma directeur pluri-annuel pour la gestion du patrimoine historique des TAAF comme un des objectifs prioritaires de la mission patrimoine pour l'année 2021-2022.

Un premier bilan et des problématiques

La rédaction d'un Volet I dédié à l'état des lieux de la Mission Patrimoine depuis sa création et à l'identification des problématiques a été nécessaire. Il s'agit du premier bilan retraçant presque 30 ans d'existence de la Mission Patrimoine des TAAF. Le volet I précise aussi l'organisation des travaux conduits par les groupes de travail dont les propositions sont présentées dans ce volet II.

Un Volet II dédié à la stratégie

Ce Volet II voulu opérationnel est dédié à la stratégie. Il fait suite aux propositions en matière de patrimoine mobilier (23 propositions) et immobilier (29 propositions) présentées à la CPHT du 29 juin 2022 durant laquelle aucune réserve n'a été émise par les membres de la Commission.

Cette stratégie a fait l'objet d'échanges dans le cadre de groupes de travail où étaient représentés des experts des institutions et organisations siégeant à la Commission du Patrimoine Historique et de la Toponymie (CPHT).

Membres des groupes de travail

DAC La Réunion

- Virginie Motte, Conservateur régional de l'archéologie (a participé à une mission à Juan de Nova et une rotation dans les Terres australes en 2017)
- Jonhattan Vidal, adjoint au conservateur régional de l'archéologie (a participé à une mission dans les Terres australes en 2018)
- Carine Durand, conservateur des Monuments Historiques
- Etienne Bergdolt, architecte des bâtiments de France
- Natacha Provensal, conseillère musées

DRASSM

- Arnaud Schaumasse, Directeur
- Frédéric Leroy, Directeur adjoint
- Nathalie Huet, responsable de la cellule conservation préventive

INRAP

- Dominique Garcia, Président

IPEV

- Aude Sonnevile, responsable du département communication

AMAEPF

- Pierre Couesnon, Président (Gracie Delepine, Jacques Nougier, Maurice Recq, Yannick Verdennal ont contribué en interne à l'association à ce travail)

Autres personnes consultées

Cette stratégie n'aurait également pu aboutir sans les riches échanges réalisés au fil des ans entre la chargée du patrimoine historique des TAAF et les différents services des TAAF (services techniques, service juridique, direction des affaires administratives et financières, service médical, direction de l'environnement) et des personnels en mission sur les districts (flotille, infra, gérance postale, volontaires de service civique pour les programmes scientifiques).

Les agents de la direction de l'environnement des TAAF ayant séjourné dans les terres australes ont plus particulièrement participé à des temps d'échanges autour de la question de la valorisation sur les districts et à bord du Marion Dufresne.

D'autres échanges en rotation ou sur les districts avec des personnels de l'Institut Polaire Français et Météo France en particulier ainsi que les temps accordés par les personnes ayant occupé le poste de chargé du patrimoine historique des TAAF avant 2018, Jean-François Le Mouël et Elisa Dupuis, ont aussi nourri l'écriture de cette stratégie.

OBJECTIFS DU SCHÉMA DIRECTEUR

Les objectifs du schéma directeur pluri-annuel pour la gestion du patrimoine historique des TAAF sont de :

- Hiérarchiser les futurs chantiers de la Mission Patrimoine
- Produire un document opérationnel inscrit dans le moyen terme (5 ans) proposant des axes stratégiques et objectifs déclinés en fiches action.

Suite à la présentation en Commission du patrimoine historique et de la toponymie les propositions émises par les groupes de travail (rappelées en annexe 1) ont été réparties dans les axes stratégiques présentés.

Un travail de définition des priorités a ensuite été accompli afin de dégager les actions à mettre en œuvre en premier lieu.

Enfin un calendrier est proposé afin d'avoir une visibilité sur l'ordre de réalisation des actions.

Des fiches actions (présentées en annexe 2) ont été rédigées pour apporter une dimension opérationnelle aux propositions d'actions figurant dans ce schéma directeur.

Du point de vue ressources humaines, des propositions de fiche de poste pour des missions regroupant plusieurs actions sont proposées en annexe 3.

AXES STRATÉGIQUES ET OBJECTIFS

AXE 1 Garantir la conservation à long terme du patrimoine historique des TAAF

1. Protéger le patrimoine mobilier et immobilier par un statut juridique : créer un inventaire réglementaire
2. Faciliter la gestion du patrimoine des TAAF
3. Mettre en place une politique de conservation préventive et curative du patrimoine

AXE 2 Poursuivre l'enrichissement des connaissances du patrimoine des TAAF

1. Documenter l'existant
2. Poursuivre les inventaires du patrimoine mobilier et immobilier
3. Encourager les dons et restitutions des biens et archives provenant des TAAF

AXE 3 Valoriser le patrimoine des TAAF

1. Sur le territoire : sensibiliser et partager
2. En métropole et à La Réunion
3. Sur internet

AXE 1 Garantir la conservation à long terme du patrimoine historique des TAAF

« Le patrimoine se reconnaît au fait que sa perte constitue un sacrifice et que sa conservation suppose des sacrifices. »

Jean-Pierre Babelon, André Chastel



Opération « Obélix » de sauvetage archéologique du fondoir à graisse de la vallée des Phoquiers, 2006, ©TAAF

AXE 1 Garantir la conservation à long terme du patrimoine historique des TAAF

1.1. Protéger le patrimoine mobilier et immobilier par un statut juridique : créer un inventaire réglementaire

- **1.1.1 Créer un inventaire réglementaire des biens et des sites à protéger par un statut juridique**
 - 1.1.1.1 Etablir une liste des biens nécessitant une inscription
 - 1.1.1.2 Etablir une liste des sites nécessitant une inscription
 - 1.1.1.3 Etablir une liste secondaire pour les sites nécessitant des expertises et recherches complémentaires avant inscription
 - 1.1.1.4 Définir une liste des biens conservés pour étude
 - 1.1.1.5 Clarifier le statut de certains biens (propriété)
 - 1.1.1.6 Conserver des copies papier des inventaires réglementaires (siège TAAF, district concerné, archives)
- **1.1.2 Envisager l'inscription de la station Charcot au titre des Sites et Monuments Historiques de l'Antarctique**

1.2. Faciliter la gestion du patrimoine des TAAF

- **1.2.1 Achever le récolement des biens archéologiques mobiliers**
- **1.2.2 Rationaliser le nombre de lieux de conservation en fonction des besoins (métropole pour objets remarquables, La Réunion pour les BAM)**
- **1.2.3 Rassembler les BAM et les BCM dans un centre de conservation et d'étude : le futur CCE de Saint-Denis**
 - 1.2.3.1 A Port-aux-Français : Identifier les biens à conserver et à reconditionnement en prévision du transfert au futur CCE
 - 1.2.3.2 Sur le site d'Aix-les-Milles, identifier et isoler les BAM diagnostiqués en état critique et dont la provenance est inconnue pour expertise avant élimination
 - 1.2.3.3 Planifier un chantier des collections (traitement, reconditionnement) en amont du transfert des BAM vers le futur CCE de Saint-Denis
 - 1.2.3.4 Envisager une politique de dépôts dans des institutions patrimoniales pour les biens remarquables de typologie non adaptée aux CCE de collections archéologiques
- **1.2.4 Clarifier le rôle des partenaires dans le suivi des inventaires des BAM résultant d'opérations archéologiques passées**
- **1.2.5 Rédiger des plans de gestion pour les sites inscrits à l'inventaire réglementaire**
- **1.2.6 Signature d'une convention cadre TAAF-DRASSM**

AXE 1 Garantir la conservation à long terme du patrimoine historique des TAAF

1.3. Mettre en place une politique de conservation préventive et curative du patrimoine

- **1.3.1 Transférer les biens conservés au CER à Port-aux-Français dans un lieu sain et sécurisé**
- **1.3.2 Trouver un lieu de conservation adapté pour la conservation à long terme du matériel de la SIDAP**
- **1.3.3 Établir un programme pluri-annuel pour la stabilisation/restauration du patrimoine mobilier (en fonction de la valeur scientifique des biens et des menaces observées lors des diagnostics)**
- **1.3.4 Numériser le site de Port-Martin (terre Adélie) et l'intérieur de la base Marret**
- **1.3.5 Identifier les sites archéologiques menacés (érosion) afin de prioriser les missions d'expertise/numérisation/sauvetage**
 - 1.3.5.1 Programmer des missions d'expertise ciblées conduites par des archéologues avec possibilité de sondages archéologiques
- **1.3.6 Planifier une mission d'entretien/ valorisation in situ (pour devoir de mémoire) des cimetières et tombes**

AXE 2 Poursuivre l'enrichissement des connaissances du patrimoine des TAAF

« Chaque objet est un instant de vie [...] Il est témoin de quelque chose et de quelqu'un: individu, technique, forme, fonction et le plus souvent de plusieurs choses à la fois. »

Jean Gabus

« La recherche rassemblera donc une somme d'informations qui servira l'identification des « choses réelles ». Ces données ne prennent de sens qu'accompagnées de documents qui les situent dans un contexte précis et connu. »

Georges Henri Rivière



Station astronomique britannique installée en baie de l'Observatoire, 1874, ©Caird Library of Greenwich

AXE 2 Poursuivre l'enrichissement des connaissances du patrimoine des TAAF

2.1. Documenter l'existant

- **2.1.1 Créer des dossiers d'œuvres pour les biens remarquables inscrits à l'inventaire règlementaire**
- **2.1.2 Documenter les sites historiques (recherches iconographiques et bibliographiques)**
- **2.1.3 Encourager les recherches historiques en favorisant les liens avec les universités (rédaction de mémoires sur l'histoire des territoires) y compris par des étudiants étrangers (Norvège, Etats-Unis, Afrique du Sud)**

2.2. Poursuivre les inventaires du patrimoine mobilier et immobilier

- **2.2.1 Poursuivre les efforts menés dans la création de la carte archéologique**
 - 2.2.1.1 Poursuivre l'enrichissement de la carte archéologique terrestre des australes (campagnes programmées et observations opportunistes)
 - 2.2.1.2 Programmer des missions d'inventaire du patrimoine immobilier dans les îles Eparses (dont tombes et cimetières)
 - 2.2.1.3 Programmer à moyen terme un projet pluri-annuel conduit par le DRASSM pour constituer la carte archéologique sous-marine des îles australes
 - 2.2.1.4 Programmer une nouvelle campagne d'inventaire de sites sous-marins dans les îles Eparses
 - 2.2.1.5 Programmer une mission de prospection sous-marine en terre Adélie
- **2.2.2 Poursuivre l'inventaire du patrimoine mobilier sur les districts**
- **2.2.3 Mettre en place des protocoles pour l'inventaire et la remise des biens à destination des opérateurs et des chercheurs dans le cadre d'opération archéologiques (adapter les protocoles DAC / DRASSM)**

3. Encourager les dons et restitutions des biens et archives provenant des TAAF

- **2.3.1 Communiquer sur les biens manquants à l'issue du récolement**
- **2.3.2 Traiter rapidement les dossiers de propositions de dons et restitutions pour ne pas décourager les personnes volontaires (mise en place d'un formulaire disponible sur le site internet des TAAF)**
- **2.3.3 Développer une politique de veille pour les acquisitions (mais pas de politique pro-active)**

AXE 3 VALORISER LE PATRIMOINE HISTORIQUE DES TAAF

« On peut difficilement nier que la transmission est constitutive du patrimoine; sans elle on ne saurait être fondé à utiliser ce terme . »

« L'erreur la plus communément faite à propos du patrimoine est de croire que le passé représenté par l'objet se limite à des faits historiques. Si l'objet nous touche c'est parce qu'il nous relie à un monde d'origine qui est un monde social; le monde des hommes qui l'ont produit, utilisé, codifié, embelli; voire au contraire saccagé ou détruit. »



Exposition Voyage en terres australes Crozet & Kerguelen 1772-2022 au musée national de la Marine à Brest, 2022, ©Musée national de la Marine

AXE 3 Valoriser le patrimoine historique des TAAF

3.1 .Sur le territoire : sensibiliser partager

- **3.1.1 Mettre en place une signalétique pour les bornes de prise de possession et les cimetières**
- **3.1.2 Poursuivre la valorisation des sites archéologiques in-situ (dépôt de fascicules et extraits de textes dans les refuges à proximité des sites)**
- **3.1.3 Sur base : Créer un espace de valorisation/information/sensibilisation sur chaque base**
 - 3.1.3.1 Crozet : Améliorer l'expérience de visite dans l'espace muséal
 - 3.1.3.2 Kerguelen : Installer une table d'orientation au niveau du panorama de la chapelle Notre-Dame-du-Vent avec des informations sur les sites historiques du golfe du Morbihan
 - 3.1.3.3 Amsterdam : Mettre en place des jalons pour localiser plus facilement les pierres gravées
 - 3.1.3.4 Intégration des points patrimoine des bases dans un circuit de découverte
- **3.1.4 Kerguelen : Mettre à disposition des ressources sur l'histoire des sites desservis par le chaland**
- **3.1.5 Former et sensibiliser aux observations opportunistes et à la préservation du patrimoine historique tous les personnels partant en mission**

3.2. En métropole et à La Réunion

- **3.2.1 Développer une politique de dépôts d'objets remarquables dans des institutions souhaitant exposer les objets**
- **3.2.2 Valoriser les modélisations et contenus sur des tablettes tactiles ou des dispositifs de réalité augmentée (siège des TAAF, Marion Dufresne, Astrolabe)**
- **3.2.3 Saisir les opportunités d'actualités pour valoriser le patrimoine historique des TAAF (dates anniversaires...)**
- **3.2.4 Développer des actions de médiation envers les publics scolaires (en particulier via le dispositif des classes TAAF)**
- **3.2.5 Participer activement à la réflexion mise en place dans le cadre de la stratégie polaire française pour la création d'un lieu d'exposition permanente du patrimoine polaire**

3. Sur internet

- **3.3.1 Valoriser les sites historiques inscrits sur l'inventaire réglementaire sur des sites de collections numériques (PoP, Grands Sites Archéologiques)**
- **3.3.2 Valoriser les biens remarquables sur les sites PoP (Ministère de la Culture) et Archipôles**

DÉFINITION DES PRIORITÉS

Afin de proposer un calendrier de mise en œuvre des actions, des niveaux de priorité de « essentiel » à « faible » ont été identifiés.

➤ Des actions « essentielles » pour définir un cadre

Les actions classées comme « essentielles » sont primordiales pour donner un cadre à la gestion du patrimoine des TAAF :

- achever le récolement des biens et définir un statut juridique pour protéger le patrimoine remarquable = **ce que l'on conserve**
- choisir des lieux de conservation adaptés pour le long terme = **où l'on conserve dans de bonnes conditions**
- rédiger des plans de gestion pour les sites historiques inscrits à l'inventaire réglementaire = **dresser une feuille de route sur le long terme**

➤ Des actions de priorité « importante » pour améliorer la connaissance et organiser sa diffusion

Les actions identifiées avec un niveau de priorité « important » sont en lien avec les actions dites « essentielles » en ce qui concerne l'axe 1 dédié à la conservation.

Pour l'axe 2 dédié à la connaissance du patrimoine, les actions prioritaires concernent la documentation des sites et biens mobiliers et l'enrichissement de la carte archéologique.

Enfin, l'axe 3 consacré à la valorisation du patrimoine des TAAF devrait prioriser la mise en place d'une transmission partagée à l'échelle des territoires, de la France et d'internet. Dans cet axe, la facilité de mise en œuvre de certaines actions, telles que la mise à disposition de documentation sur les territoires, et l'approche événementielle à l'exemple de la commémoration en 2024 du 150^e anniversaire des missions scientifiques d'observation du Transit de Vénus dans les terres australes sont à prendre en compte dans le calendrier des actions . A ce sujet, un mémo des anniversaires/commémorations possibles a été annexé à la stratégie (annexe 4).

DÉFINITION DES PRIORITÉS

Tableau récapitulatif des niveaux de priorités des actions

		Essentiel	Important	Moyen	Faible
AXE 1 CONSERVER	1.1 STATUT	1.1.1 Créer un inventaire réglementaire des biens et des sites à protéger par un statut juridique			
		1.1.1.1 Etablir une liste des biens nécessitant une inscription			
		1.1.1.2 Etablir une liste des sites nécessitant une inscription			
		1.1.1.3 Etablir une liste secondaire pour les sites nécessitant des expertises et recherches complémentaires avant inscription			
		1.1.1.4 Définir une liste des biens conservés pour étude			
		1.1.1.5 Clarifier le statut de certains biens (propriété)			
		1.1.1.6 Conserver des copies papier des inventaires réglementaires (siège TAAF, district concerné, archives)			
		1.1.2 Envisager l'inscription de la station Charcot au titre des Sites et Monuments Historiques de l'Antarctique			
	1.2 FACILITER LA GESTION	1.2.1 Achever le récolement des biens archéologiques mobiliers			
		1.2.2 Rationaliser le nombre de lieux de conservation en fonction des besoins			
		1.2.3 Rassembler les BAM et les BCM dans un centre de conservation et d'étude : le futur CCE de Saint-Denis			
		1.2.3.1 A Port-aux-Français : Identifier les biens à conserver et à reconditionnement en prévision du transfert au futur CCE			
		1.2.3.2 Sur le site d'Aix-les-Milles, identifier et isoler les BAM diagnostiqués en état critique et dont la provenance est inconnue pour expertise avant élimination			
		1.2.3.3 Planifier un chantier des collections en amont du transfert des BAM vers le futur CCE de Saint-Denis			
		1.2.3.4 Envisager une politique de dépôts dans des institutions patrimoniales pour les biens remarquables de typologie non adaptée aux CCE de collections archéologiques			
		1.2.4 Clarifier le rôle des partenaires dans le suivi des inventaires des BAM résultant d'opérations archéologiques passées			
		1.2.5 Rédiger des plans de gestion pour les sites inscrits à l'inventaire réglementaire			
		1.2.6 Signature d'une convention cadre TAAF-DRASSM			
	1.3. POLITIQUE DE CONSERVATION	1.3.1 Transférer les biens conservés au CER à Port-aux-Français dans un lieu sain et sécurisé			
		1.3.2 Trouver un lieu de conservation adapté pour la conservation à long terme du matériel de la SIDAP			
		1.3.3 Etablir un programme pluri-annuel pour la stabilisation/restauration du patrimoine mobilier (en fonction de la valeur scientifique des biens et des menaces observées lors des diagnostics)			
		1.3.4 Numériser le site de Port-Martin (terre Adélie) et l'intérieur de la base Marret			
		1.3.5 Identifier les sites archéologiques menacés (érosion) afin de prioriser les missions d'expertise/numérisation/sauvetage			
		1.3.5.1 Programmer des missions d'expertise ciblées conduites par des archéologues avec possibilité de sondages archéologiques			
		1.3.6 Planifier des missions d'entretien/ valorisation in situ (pour devoir de mémoire) des cimetières et tombes			

AXE 2 CONNAÎTRE	2.1 DOCUMENTER	2.1.1 Créer des dossiers d'œuvres pour les biens remarquables inscrits à l'inventaire réglementaire					
		2.1.2 Documenter les sites historiques (recherches iconographiques et bibliographiques)					
		2.1.3 Encourager les recherches historiques en favorisant les liens avec les universités (rédaction de mémoires sur l'histoire des territoires) y compris par des étudiants étrangers (Norvège, Etats-Unis, Afrique du Sud)					
	2.2 POURSUIVRE LES INVENTAIRES	2.2.1 Poursuivre les efforts menés dans la création de la carte archéologique					
		2.2.1.1 Poursuivre l'enrichissement de la carte archéologique terrestre des australes (campagnes programmées et observations opportunistes)					
		2.2.1.2 Programmer des missions d'inventaire du patrimoine immobilier dans les îles Eparses (dont tombes et cimetières)					
		2.2.1.3 Programmer à moyen terme un projet pluri-annuel conduit par le DRASSM pour constituer la carte archéologique sous-marine des îles australes					
		2.2.1.4 Programmer une nouvelle campagne d'inventaire de sites sous-marins dans les îles Eparses					
		2.2.1.5 Programmer une mission de prospection sous-marine en terre Adélie					
	2.3 ENCOURAGER LES DONS ET RESTITUTIONS	2.2.2 Poursuivre l'inventaire du patrimoine mobilier sur les districts					
		2.2.3 Mettre en place des protocoles pour l'inventaire et la remise des biens à destination des opérateurs et des chercheurs dans le cadre d'opération archéologiques (adapter les protocoles DAC / DRASSM)					
		2.3.1 Communiquer sur les biens manquants à l'issue du récolement					
		2.3.2. Traiter rapidement les dossiers de propositions de dons et restitutions pour ne pas décourager les personnes volontaires (mise en place d'un formulaire disponible sur le site internet des TAAF)					
2.3.3 Développer une politique de veille pour les acquisitions (mais pas de politique pro-active)							
AXE 3 VALORISER	3.1 TERRITOIRE	3.1.1 Mettre en place une signalétique pour les bornes de prise de possession et les cimetières					
		3.1.2 Poursuivre la valorisation des sites archéologiques in-situ (dépôt de fascicules et extraits de textes dans les refuges à proximité des sites)					
		3.1.3 Sur base : Créer un espace de valorisation/information/sensibilisation sur chaque base					
		3.1.3.1 Crozet : Améliorer l'expérience de visite dans l'espace muséal					
		3.1.3.2 Kerguelen : Installer une table d'orientation au niveau du panorama de la chapelle Notre-Dame-du-Vent avec des informations sur les sites historiques du golfe du Morbihan					
		3.1.3.3 Amsterdam : Mettre en place des jalons pour localiser plus facilement les pierres gravées					
		3.1.3.4 Intégration des points patrimoine des bases dans un circuit de découverte					
		3.1.4 Kerguelen : Mettre à disposition des ressources sur l'histoire des sites desservis par le chaland					
		3.1.5 Former et sensibiliser aux observations opportunistes et à la préservation du patrimoine historique tous les personnels partant en mission (contractuels, VSC, militaires)					
	3.2 METROPOLE ET LA REUNION	3.2.1 Développer une politique de dépôts d'objets remarquables dans des institutions souhaitant exposer les objets					
		3.2.2 Valoriser les modélisations et contenus sur des tablettes tactiles (siège des TAAF, Marion Dufresne, Astrolabe)					
		3.2.3 Saisir les opportunités d'actualités pour valoriser le patrimoine historique des TAAF (dates anniversaires...)					
		3.2.4 Développer des actions de médiation envers les publics scolaires (en particulier via le dispositif des classes TAAF)					
		3.2.5 Participer activement à la réflexion mise en place dans le cadre de la stratégie polaire française pour la création d'un lieu d'exposition permanente du patrimoine polaire					
	3.3 INTERNET	3.3.1 Valoriser les sites historiques inscrits sur l'inventaire réglementaire sur des sites de collections numériques (PoP, Grands Sites Archéologiques)					
3.3.2 Valoriser les biens remarquables sur les sites PoP (Ministère de la Culture) et Archipôles							

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

Des actions prioritaires à réaliser dans les 3 années à venir

Les actions consistant à donner un cadre à la gestion du patrimoine des TAAF sont à réaliser dans les trois ans (2023-2025).

Exception faite de l'action de rassemblement des biens archéologiques mobiliers dans le futur CCE de Saint-Denis, prévue pour fin 2026-2027, qui nécessite d'attendre que le bâtiment soit construit et opérationnel. Toutefois, le transfert est à anticiper par un chantier de collections, les trois années consacrées aux actions essentielles seront donc mises à profit pour préparer le redéploiement des BAM à La Réunion.

Proposition de calendrier

Un calendrier a été proposé sur la base des priorités mises en avant et des moyens humains identifiés dans les fiches actions. Ce dernier aspect lié aux ressources humaines a permis de révéler des regroupements possibles d'actions par métier dont tient compte le calendrier. Enfin, les dates anniversaires ont été indiquées et ont été prises en compte dans l'élaboration du calendrier. Si les actions cadres sont clairement priorisées et inscrites sur les 3 ans à venir. Le calendrier sera à préciser pour les années 2026 à 2028 notamment en tenant compte de la mise en œuvre des plans de gestion qui seront écrits pour la gestion des sites historiques. D'importantes campagnes de numérisation seront sans aucun doute à prévoir à l'horizon 2027-2028.

La question des moyens humains

Les moyens humains identifiés ne tiennent pas compte des besoins qui seront évalués dans le cadre du schéma directeur « Archives ».

Les propositions faites dans le cadre de ce schéma sont considérées comme raisonnables, elle tiennent compte du manque de place pour les personnels au siège des TAAF et favorisent un renforcement progressif du service patrimoine.

➤ **Privilégier des engagements sur moyen et long terme**

Parce que la notion de transmission et de mémoire est fondamentale dans les missions de gestion du patrimoine, le poste de chargé du patrimoine historique a été identifié comme permanent dans les fiches actions. Des engagements à minima à moyen terme (CDD de 3 ans renouvelable) doivent être la norme pour ce type de recrutement. La continuité de la Mission Patrimoine est à sauvegarder au risque de perdre de nombreuses données et informations comme cela a été le cas entre 2016 et 2018.

Par ailleurs cette composante d'engagement à moyen et long terme peut aussi se retrouver par l'ouverture des recherches historiques à des étudiants (Master puis Doctorat) et des chercheurs.

➤ **Contrats courts et VSC**

En revanche, des missions courtes ont été identifiées pour des actions particulières notamment en valorisation.

Le recours à des Volontariats de Service Civique pour des missions siège puis terrain n'est pas possible avant 2027 car l'agrément signé par les TAAF ne comprend pas les missions liées au patrimoine historique.

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

➤ **Stages**

Certaines actions peuvent être réalisées dans le cadre de stages de Master 2. A noter que l'ouverture des missions de gestion du patrimoine à des stagiaires peut créer un vivier de jeunes professionnels qui pourraient ensuite être intéressés par des missions en contrat court ou lors de changement de personnel.

➤ **Le recours à des prestataires**

Certaines actions peuvent par ailleurs se passer d'un renfort de l'équipe de la Mission Patrimoine mais être réalisées par des prestataires comme cela avait été le cas en 2018 avec la recherche documentaire réalisée par une historienne sur Juan de Nova

➤ **Fiches de poste**

Les renforts identifiés dans les fiches actions pour la mise en œuvre du schéma directeur dans les cinq ans à venir font l'objet en annexe 3 de propositions de fiches de poste.

CALENDRIER

			2023	2024	2025	2026	2027	2028	
AXE 1 CONSERVER	1.1 STATUT	1.1.1 Créer un inventaire réglementaire des biens et des sites à protéger par un statut juridique							
		1.1.1.1 Etablir une liste des biens nécessitant une inscription							
		1.1.1.2 Etablir une liste des sites nécessitant une inscription							
		1.1.1.3 Etablir une liste secondaire pour les sites nécessitant des expertises et recherches complémentaires avant inscription							
		1.1.1.4 Définir une liste des biens conservés pour étude							
		1.1.1.5 Clarifier le statut de certains biens (propriété)							
		1.1.1.6 Conserver des copies papier des inventaires réglementaires (siège TAAF, district concerné, archives)							
		1.1.2 Envisager l'inscription de la station Charcot au titre des Sites et Monuments Historiques de l'Antarctique						anniversaire AGI	
	1.2 FACILITER LA GESTION	1.2.1 Achever le récolement des biens archéologiques mobiliers							
		1.2.2 Rationaliser le nombre de lieux de conservation en fonction des besoins							
		1.2.3 Rassembler les BAM et les BCM dans un centre de conservation et d'étude : le futur CCE de Saint-Denis							
		1.2.3.1 A Port-aux-Français : Identifier les biens à conserver et à reconditionnement en prévision du transfert au futur CCE							
		1.2.3.2 Sur le site d'Aix-les-Milles, identifier et isoler les BAM diagnostiqués en état critique et dont la provenance est inconnue pour expertise avant élimination							
		1.2.3.3 Planifier un chantier des collections en amont du transfert des BAM vers le futur CCE de Saint-Denis							
		1.2.3.4 Envisager une politique de dépôts dans des institutions patrimoniales pour les biens remarquables de typologie non adaptée aux CCE de collections archéologiques							
		1.2.4 Clarifier le rôle des partenaires dans le suivi des inventaires des BAM résultant d'opérations archéologiques passées							
		1.2.5 Rédiger des plans de gestion pour les sites inscrits à l'inventaire réglementaire	2e semestre						
		1.2.6 Signature d'une convention cadre TAAF-DRASSM							
	1.3. POLITIQUE DE CONSERVATION	1.3.1 Transférer les biens conservés au CER à Port-aux-Français dans un lieu sain et sécurisé							
		1.3.2 Trouver un lieu de conservation adapté pour la conservation à long terme du matériel de la SIDAP							
		1.3.3 Etablir un programme pluri-annuel pour la stabilisation/restauration du patrimoine mobilier (en fonction de la valeur scientifique des biens et des menaces observées lors des diagnostics)		BAM Vénus					
		1.3.4 Numériser le site de Port-Martin (terre Adélie) et l'intérieur de la base Marret	dès que possible						
		1.3.5 Identifier les sites archéologiques menacés (érosion) afin de prioriser les missions d'expertise/numérisation/sauvetage							
		1.3.5.1 Programmer des missions d'expertise ciblées conduites par des archéologues avec possibilité de sondages archéologiques							
		1.3.6 Planifier des missions d'entretien/ valorisation in situ (pour devoir de mémoire) des cimetières et tombes							

			2023	2024	2025	2026	2027	2028	
AXE 2 CONNAÎTRE	2.1 DOCUMENTER	2.1.1 Créer des dossiers d'œuvres pour les biens remarquables inscrits à l'inventaire réglementaire		veille permanente					
		2.1.2 Documenter les sites historiques (recherches iconographiques et bibliographiques)		Vénus	veille permanente				
		2.1.3 Encourager les recherches historiques en favorisant les liens avec les universités (rédaction de mémoires sur l'histoire des territoires) y compris par des étudiants étrangers (Norvège, Etats-Unis, Afrique du Sud)							
	2.2 POURSUIVRE LES INVENTAIRES	2.2.1 Poursuivre les efforts menés dans la création de la carte archéologique		veille permanente					
		2.2.1.1 Poursuivre l'enrichissement de la carte archéologique terrestre des australes (campagnes programmées et observations opportunistes)		action permanente					
		2.2.1.2 Programmer des missions d'inventaire du patrimoine immobilier dans les îles Eparses (dont tombes et cimetières)	glorieuses		europa				
		2.2.1.3 Programmer à moyen terme un projet pluri-annuel conduit par le DRASSM pour constituer la carte archéologique sous-marine des îles australes		2 autres missions à programmer selon planning DRASSM					
		2.2.1.4 Programmer une nouvelle campagne d'inventaire de sites sous-marins dans les îles Eparses		à programmer par le DRASSM					
		2.2.1.5 Programmer une mission de prospection sous-marine en terre Adélie		à programmer par le DRASSM					
		2.2.2 Poursuivre l'inventaire du patrimoine mobilier sur les districts		veille permanente					
		2.2.3 Mettre en place des protocoles pour l'inventaire et la remise des biens à destination des opérateurs et des chercheurs dans le cadre d'opération archéologiques (adapter les protocoles DAC / DRASSM)							
	2.3 ENCOURAGER LES DONS ET RESTITUTIONS	2.3.1 Communiquer sur les biens manquants à l'issue du récolement							
		2.3.2 Traiter rapidement les dossiers de propositions de dons et restitutions pour ne pas décourager les personnes volontaires (mise en place d'un formulaire disponible sur le site internet des TAAF)						veille permanente	
		2.3.3 Développer une politique de veille pour les acquisitions (mais pas de politique pro-active)						veille permanente	
	AXE 3 VALORISER	3.1 TERRITOIRE	3.1.1 Mettre en place une signalétique pour les bornes de prise de possession et les cimetières						
3.1.2 Poursuivre la valorisation des sites archéologiques in-situ (dépôt de fascicules et extraits de textes dans les refuges à proximité des sites)									
3.1.3 Sur base : Créer un espace de valorisation/information/sensibilisation sur chaque base									
3.1.3.1 Crozet : Améliorer l'expérience de visite dans l'espace muséal				60 ans hivernage					
3.1.3.2 Kerguelen : Installer une table d'orientation au niveau du panorama de la chapelle Notre-Dame-du-Vent avec des informations sur les sites historiques du golfe du Morbihan				150 ans Vénus					
3.1.3.3 Amsterdam : Mettre en place des jalons pour localiser plus facilement les pierres gravées							VSC		
3.1.3.4 Intégration des points patrimoine des bases dans un circuit de découverte				action transversale à caler avec la DE					
3.1.4 Kerguelen : Mettre à disposition des ressources sur l'histoire des sites desservis par le chaland									
3.1.5 Former et sensibiliser aux observations opportunistes et à la préservation du patrimoine historique tous les personnels partant en mission (contractuels, VSC, militaires)			action permanente						
3.2 METROPOLE ET LA REUNION		3.2.1 Développer une politique de dépôts d'objets remarquables dans des institutions souhaitant exposer les objets							
		3.2.2 Valoriser les modélisations et contenus sur des tablettes tactiles (siège des TAAF, Marion Dufresne, Astrolabe)							
		3.2.3 Saisir les opportunités d'actualités pour valoriser le patrimoine historique des TAAF (dates anniversaires...)		voir dates anniversaire annexe 4					
		3.2.4 Développer des actions de médiation envers les publics scolaires (en particulier via le dispositif des classes TAAF)		action permanente					
		3.2.5 Participer activement à la réflexion mise en place dans le cadre de la stratégie polaire française pour la création d'un lieu d'exposition permanente du patrimoine polaire		en fonction calendrier national à ce sujet					
3.3 INTERNET		3.3.1 Valoriser les sites historiques inscrits sur l'inventaire réglementaire sur des sites de collections numériques (PoP, Grands Sites Archéologiques)							
	3.3.2 Valoriser les biens remarquables sur les sites PoP (Ministère de la Culture) et Archipôles								

FICHES ACTIONS

Afin de rendre le schéma directeur le plus opérationnel possible, les actions identifiées sont déclinées, en annexe 1, en fiches selon le modèle ci-après. Un certain nombre d'actions étant associées, le nombre de fiches ne correspond pas au nombre d'actions identifiées.

N° action	Intitulé	Priorité
Pilote	Partenaires	Lien avec fiche action plan de gestion RRN Terres australes françaises (s'il y a)
Descriptif		
Actions associées		
Etapas		
Période de réalisation		
Durée de réalisation		
Lieu de réalisation		
Besoin mission		
Moyens humains		
Moyens financiers		
Livrables		
Suites à donner		
Indicateur		

PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT A LONG TERME

Ce schéma directeur sur cinq ans est à considérer comme une première étape vers une politique de gestion et de valorisation du patrimoine plus ambitieuse au sein des TAAF qui serait inscrite dans un temps long.

Le cadre donné avec la mise en œuvre de ce premier schéma à travers la mise en place d'inventaires réglementaires, le déploiement des collections dans une Centre de Conservation et d'Etudes et l'écriture de stratégies à l'échelle des sites doit permettre d'engager ensuite des actions sur du long terme. Trois projets importants semblent se profiler :

1. La poursuite des campagnes de numérisation de sites archéologiques
2. La restauration de la fillod du mât Iono en la réhabilitant en un lieu de valorisation de l'histoire des TAAF et de l'archipel Kerguelen à Port-aux-Français
3. Le nécessaire développement d'un lieu de valorisation permanente du patrimoine des TAAF et de l'histoire polaire française

ANNEXES

ANNEXE 1.

RÉCAPITULATIF DES PROPOSITIONS

Les problématiques identifiées dans le Volet I ont abouti à 23 propositions pour la gestion du patrimoine mobilier et 29 propositions pour la gestion du patrimoine immobilier. Organisées par thématique, les propositions sont les suivantes:

PATRIMOINE MOBILIER

INVENTAIRE ET PROTECTION JURIDIQUE DES BIENS

Clarifier le statut des biens (propriété)

Définir une liste de biens remarquables à protéger par un statut juridique particulier : inventaire réglementaire

Définir une liste des biens conservés pour étude

Conserver une copie papier de l'inventaire réglementaire et des biens conservés pour étude

BIENS ARCHÉOLOGIQUES MOBILIERS (BAM) ET BIENS CULTURELS MARITIMES (BCM)

Achever le récolement des BAM

Clarifier les rôles des partenaires dans le suivi des inventaires des BAM résultant de projet de fouilles passées

Sur le site d'Aix-Les Milles, identifier et isoler les BAM diagnostiqués état critique (produits de corrosion) et dont la provenance est inconnue : expertise avant élimination

Rassembler les BAM et les BCM dans un Centre de conservation et d'étude : le futur CCE de Saint-Denis

Pour toutes nouvelles opérations archéologiques, à destinations des opérateurs et des chercheurs, adapter les protocoles DAC et DRASSM existants pour l'inventaire et la remise des biens

STABILISATION / RESTAURATION

En fonction des valeurs des biens et des menaces constatées lors des diagnostics, établir un programme pluri-annuel pour la stabilisation/restauration du patrimoine mobilier.

Planifier un chantier des collections en amont du transfert des biens archéologiques et de la documentation afférente vers le CCE de Saint-Denis

LIEUX DE CONSERVATION

Transférer de toute urgence les biens conservés au CER à Port-aux-Français dans un lieu sain et sécurisé

Trouver une solution à Port-aux-Français pour la conservation à long terme du matériel de la SIDAP (chenillette, autoclave)

Rationaliser le nombre de lieux de conservation en tenant compte de l'accessibilité pour le personnel TAAF : le CCE de Saint-Denis et un lieu en métropole pour les objets remarquables pouvant être sollicités pour des expositions ?

Définir une stratégie pour la conservation des biens classés dont les typologies ne sont pas compatibles avec une conservation dans un dépôt archéologique : dépôts dans institutions patrimoniales ?

ENRICHISSEMENT DES COLLECTIONS

Mettre en place une stratégie habile pour communiquer sur les biens manquants

Traiter rapidement les dossiers de proposition de dons et restitutions pour ne pas décourager les personnes volontaires

Envisager l'opportunité de développer une politique d'acquisition : Une politique pro-active n'est pas à envisager dans l'immédiat mais il ne faut pas que les TAAF se privent d'opportunités

VALORISATION

Inventaire des biens remarquables accessible en ligne sur un site référence (POP) + Archipôles

Développer la politique de dépôts d'objets remarquables dans des institutions souhaitant exposer les objets

Améliorer l'expérience de visite dans l'espace muséal de Crozet

Créer un espace de valorisation/ d'information/ sensibilisation sur chaque base

Participer activement à la réflexion avec le musée national de la Marine l'espace des mondes polaires, l'IPEV et les institutions et partenaires privés conservant du patrimoine polaire pour envisager l'opportunité d'un lieu d'exposition permanente (stratégie polaire française)

PATRIMOINE IMMOBILIER

INVENTAIRE

Rédiger par district, un inventaire illustré du patrimoine immobilier en catégorisant les vestiges.

PATRIMOINE BÂTI (ancien et contemporain)

Établir une liste des sites méritant une inscription.

Sites pré-identifiés :

- Station baleinière de Port-Jeanne-d'Arc (archipel Kerguelen)
- Port-Couvreux (archipel Kerguelen)
- Bâtiment Radio-Météo (archipel Kerguelen)
- Fillod du mât Iono (archipel Kerguelen)
- Refuges de la Mortadelle (archipel Kerguelen)
- Maison de maître (île Juan de Nova)

PATRIMOINE BÂTI (ancien et contemporain)

Établir une liste secondaire pour les sites nécessitant des expertises et recherches complémentaires avant inscription

Sites pré-identifiés :

- Ile Longue : cabane du berger, parc à brebis et cabane de tonte (archipel Kerguelen)
- Arbec-refuge de Pointe Basse (archipel Crozet)
- Arbec-refuge de la Baie américaine (archipel Crozet)
- Station d'Armor (archipel Kerguelen)
- Station de Molloy (archipel Kerguelen)
- Refuge Antonelli (île Amsterdam)
- Refuge Ribault (île Amsterdam)
- Bâtiment météo (île Amsterdam)
- Chapelles

Pour la Terre-Adélie, envisager l'inscription au titre des Sites et Monuments Historiques de l'Antarctique de la station Charcot

PATRIMOINE BÂTI (ancien et contemporain)

Numérisation de Port-Martin (site) et de la base Marret (intérieurs)

Les sites inscrits doivent être valorisés sur un site internet valorisant les Monuments Historiques auprès des chercheurs et du grand public

Rédiger des plans de gestion pour les sites inscrits à l'inventaire réglementaire

SITES ARCHÉOLOGIQUES

Poursuivre les efforts menés dans la création de la carte archéologique

- poursuivre les prospections et collectes d'observations opportunistes pour la partie terrestre
- programmer à moyen terme un projet pluri-annuel conduit par le DRASSM pour constituer la carte archéologique sous-marine des australes
- programmer des missions d'inventaire du patrimoine immobilier dans les îles Eparses
- programmer une nouvelle campagne d'inventaire de sites sous-marins dans les îles Éparses
- programmer une mission de prospection sous-marine en Terre-Adélie

Identifier les sites menacés (érosion...) afin de prioriser les missions d'expertise/ numérisation /sauvetage

Programmation de missions d'expertise ciblées conduites par des archéologues avec possibilité de sondages archéologiques

Programmation de campagnes de numérisation

TOMBES ET CIMETIERES

Poursuivre la cartographie des tombes et cimetières en particulier pour les îles Éparses

Préserver l'intégrité des cimetières et tombes qui constituent des gisements archéologiques

Planifier une mission d'entretien/ valorisation in situ (pour devoir de mémoire) des cimetières et tombes des îles australes

Privilégier la conservation des croix et stèles in-situ , En cas de stèle menacée, un retrait peut-être envisagé pour sauvegarde avec dans l'idéal une valorisation (sur base). Le remplacement de la stèle in-situ par un fac simulé doit être envisagé

VALORISATION

Valoriser les sites archéologiques emblématiques des TAAF sur Grands Sites Archéologiques, la collection numérique de référence du Ministère de la Culture.

Valoriser les modélisations et contenus (photos) sur des tablettes tactiles (siège des TAAF, Marion Dufresne, à réfléchir pour les bases)

Poursuivre la valorisation des sites archéologiques in situ

- dépôt de fascicules et extraits de textes historiques dans les refuges situés à proximité de sites archéologiques
- signalétique pour les bornes de prise de possession et cimetières
- intégration des points patrimoine des bases dans un circuit découverte
- Amsterdam : envisager des jalons pour localiser plus facilement les pierres gravées

- Kerguelen : Mettre à disposition des ressources sur l'histoire des sites desservis par le chaland

- Kerguelen : envisager la pose d'une table d'orientation au niveau du panorama de la chapelle Notre-Dame-du-Vent avec des informations sur les sites historiques du golfe du Morbihan

AUTRES

Signature d'une convention cadre entre les TAAF et le DRASSM

Encourager les recherches historiques en favorisant les liens avec les universités pour encourager la rédaction de mémoires sur l'histoire des TAAF, y compris par des étudiants étrangers (Norvège, Etats Unis, Afrique du Sud)

ANNEXE 2. FICHES ACTIONS

AXE1.1.1	Créer un inventaire règlementaire des biens et des sites à protéger par un statut juridique	Priorité Essentielle
Pilote : Mission Patrimoine	Partenaires TAAF: SAJI TAAF Partenaires hors TAAF: SRA La Réunion, DRASSM	RNN Fiche FG32 Réaliser des inventaires du mobilier, des structures et des archives sur les districts
Descriptif	Cette action consiste à définir une liste de sites et biens qui seront protégés par un statut juridique particulier comme le prévoit la loi de 1956. Les modalités de protection doivent s'inspirer des standards du Code du Patrimoine.	
Actions associées	1.1.1.1 Etablir une liste des biens nécessitant une inscription 1.1.1.2 Etablir une liste des sites nécessitant une inscription 1.1.1.3 Etablir une liste secondaire pour les sites nécessitant des expertises et recherches complémentaires avant inscription 1.1.1.4 Définir une liste des biens conservés pour étude 1.1.1.5 Clarifier le statut de certains biens 1.1.1.6 Conserver des copies papier des inventaires 1.2.1 Achever le récolement des collections	
Etapas	<ul style="list-style-type: none"> - Temps de travail avec le ministère de la Culture (Anne Chaillou) et travail sur l'intelligibilité de la loi de 1956 (SAJI) pour confirmer la nécessité d'établir une liste - Choix des biens et sites à inscrire fait en lien avec la DAC et le DRASSM - Proposition des biens et sites à inscrire soumise à l'avis de la CPHT - Préparation d'un arrêté en lien avec le SAJI - Edition d'inventaires illustrés sur papier à conserver dans plusieurs sites (siège TAAF, archives nationales, districts concernés) - Renouveler l'opération si nécessaire à l'issue du récolement des BAM restant, à l'issue de la clarification de certains statuts 	
Période de réalisation	Deuxième semestre 2023 (pour les premiers arrêtés)-2024	
Lieu de réalisation	Siège des TAAF	
Besoin mission	Non	
Moyens humains	Personnel permanent TAAF chargé du patrimoine historique	
Livrables	Arrêté inventaire du patrimoine mobilier inventaire du patrimoine immobilier	
Suites à donner	Actions 3.3.1 et 3.3.2 Valorisation du patrimoine protégé sur internet (base PoP, archipôles) Les actions suivantes pourront conduire à de nouvelles inscriptions : Action 1.2.1 Achever le récolement des biens archéologiques mobiliers Action 2.2.1 Poursuivre les efforts menés dans la création de la carte archéologique Action 2.2.2 Poursuivre l'inventaire du patrimoine mobilier sur les districts	
Indicateur	I8 - État de l'inventaire et du récolement du patrimoine culturel mobilier (sur plateforme indicateurs OTB)	

AXE1.1.2	Envisager l'inscription de la station Charcot au titre des Sites et Monuments Historiques de l'Antarctique	Priorité Moyenne
Pilote : Mission Patrimoine	Partenaires TAAF : SAJI TAAF (dont lien avec Traité sur l'Antarctique) Partenaires hors TAAF: IPEV	
Descriptif	La station Charcot est un témoignage majeur des installations françaises en Antarctique lors de l'Année Géophysique Internationale (1957-1958), bien que non localisée dans les glaces, il convient d'envisager, si cela est possible dans le cadre du traité sur l'Antarctique de protéger le site par un classement SMH afin que le site ne soit ni déplacé ni détérioré par des interventions humaines.	
Etapas	En amont, prendre connaissance des conditions pour inscrire un nouveau site historique dans le cadre du Traité sur l'Antarctique	
Période de réalisation	2026-2027 Anniversaire 70 ans AGI	
Lieu de réalisation	Siège des TAAF	
Besoin mission	Non	
Moyens humains	Personnel permanent TAAF chargé du patrimoine historique	
Suites à donner	Valorisation	

AXE1.2.1	Achever le récolement des biens archéologiques mobiliers	Priorité Essentielle
Pilote : Mission Patrimoine	Partenaires hors TAAF : DRASSM	
Descriptif	<p>Pour les 1911 biens estimés récupérés en février 2022 au LC2R: Vérifier la présence des biens, leur localisation, leur état, leur marquage et la conformité de l'inscription à l'inventaire. Mettre à jour l'inventaire Réaliser des photographies d'identification</p>	
Actions associées	<p>1.2.3.3. Sur le site d'Aix-les-Milles, identifier et isoler les BAM diagnostiqués en état critique et dont la provenance est inconnue pour expertise avant élimination 1.2.3.1 Planifier un chantier des collections en amont d'un transfert des BAM vers le futur CCE de Saint-Denis</p>	
Période de réalisation	2026 : A compter du transfert des BAM au CCE de Saint-Denis	
Durée de réalisation	6 mois	
Lieu de réalisation	CCE de Saint-Denis	
Besoin mission	Oui	
Moyens humains	CDD Gestionnaire de collections archéologiques	
Moyens financiers	Coût RH à anticiper	
Livrables	Procès-Verbal de récolement	
Suites à donner	<p>Mise à jour inventaire règlementaire Actualisation programmation stabilisation Opérations post-récolement</p>	
Indicateur	I8 - État de l'inventaire et du récolement du patrimoine culturel mobilier (sur plateforme indicateurs OTB)	

AXE 1.2.2	Rationaliser le nombre de lieux de conservation en fonction des besoins	Priorité Essentielle
Pilote : Mission Patrimoine	Partenaires : SRA La Réunion, DRASSM	
Descriptif	<p>Identifier les besoins (étude, restauration, valorisation) en matière de gestion et de valorisation du patrimoine mobilier au cas par cas afin de définir leur lieu de conservation à long terme.</p> <p>Les biens amenés à être sollicités pour des expositions et déjà restaurés pourront être conservés à métropole pour faciliter la régie.</p> <p>Les BAM conservés pour l'étude et en particuliers le matériel provenant de fouilles archéologiques doivent être conservés au CCE de La Réunion avec la documentation liée afin de faciliter le travail du personnel des TAAF sur les collections ainsi que l'accueil de chercheurs.</p>	
Actions associées	1.2.3.2 Envisager une politique de dépôts dans des institutions patrimoniales pour les biens remarquables de typologie non adaptée aux CCE (arts graphiques, textiles..)	
Période de réalisation	2023-2024	
Lieu de réalisation	Siège des TAAF	
Besoin mission	Oui (métropole, districts)	
Moyens humains	Personnel permanent TAAF chargé du patrimoine historique	
Livrables	Conventions de dépôt des BAM	
Suites à donner	3.3.1 Valoriser les biens remarquables sur les sites PoP et Archipôles pour susciter des demandes de prêt	

AXE1.2.3	Rassembler les BAM et les BCM dans un centre de conservation et d'étude : le futur CCE de Saint-Denis	Priorité Essentielle
Pilote : Mission Patrimoine	Partenaires hors TAAF : SRA La Réunion, DRASSM Partenaires TAAF : Services Techniques TAAF (logistique), SAJI TAAF (décisions déplacements de patrimoine mobilier)	
Descriptif	<p>Cette action fondamentale pour la gestion du patrimoine mobilier des TAAF consiste à rassembler les BAM et les BCM dans un centre de conservation et d'étude : le futur CCE de Saint-Denis.</p> <p>Cela permettra de faciliter l'accès aux collections au personnel des TAAF, de pouvoir entreprendre des actions de gestion du patrimoine mobilier, d'accueillir des chercheurs et de valoriser les biens.</p> <p>Une conservation sélective des BAM pourra être envisagée et le tri devra se baser sur les recommandations émises par le Ministère de la Culture dans la fiche n°2 La conservation sélective des biens archéologiques mobiliers propriété d'une personne publique présents dans les structures de conservation pérenne mise à jour en septembre 2022</p>	
Actions associées	<p>1.2.3.1 A Port-aux-Français, identifier les biens à conserver et à reconditionner en prévision du transfert au futur CCE</p> <p>1.2.3.2 Sur le site d'Aix-les-Milles, identifier et isoler les BAM diagnostiqués en état critique et dont la provenance est inconnue pour expertise avant élimination</p> <p>1.2.3.3 Planifier un chantier des collections en amont du transfert des BAM vers le futur CCE de Saint-Denis</p>	
Etapas	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les BAM à transférer - Identifier et mettre en œuvre les stabilisations urgentes à prévoir sur les BAM - Reconditionner les BAM en vue du déménagement - Etablir une décision précisant la liste des biens transférés (douanes) - Transférer les BAM via le transitaire des TAAF par voie maritime - Réception des BAM et redéploiement dans le CCE de Saint-Denis 	
Période de réalisation	<p>Expertise et tri avant élimination: 2023-2024</p> <p>Chantier des collections : 2024- 2025</p> <p>Transfert : 2026-2027</p>	
Lieu de réalisation	Port-aux-Français, Aix-en-Provence, Saint-Denis	
Besoin mission	Oui (métropole, districts)	
Moyens humains	Personnel permanent TAAF chargé du patrimoine historique+ renfort CDD gestionnaire de collections archéologiques à partir d'un premier semestre 2025	
Moyens financiers	Achat de matériel de conditionnement à prévoir, coût du transport des biens à préciser avec le service logistique, coût RH à prévoir	
Livrables	Avenant à la convention TAAF / DAC	
Suites à donner	<p>1.2.1 Achever le récolement des biens archéologiques mobiliers</p> <p>1.3.3 Etablir un programme pluri-annuel pour la stabilisation/restauration du patrimoine mobilier</p>	

AXE1.2.4	Clarifier le rôle des partenaires dans le suivi des inventaires des BAM résultant d'opérations archéologiques passées	Priorité Moyenne
Pilote : Mission Patrimoine	Partenaires hors TAAF: SRA La Réunion, INRAP	
Descriptif	<p>Les fouilles programmées sur l'île de Tromelin dans les îles Eparses ont produit un volume important de BAM.</p> <p>Il convient d'identifier les interlocuteurs auprès des opérateurs qui soient en mesure de fournir des réponses sur la gestion des BAM post-fouille.</p> <p>Quels biens sont en stabilisation, en étude et où sont-ils conservés ?</p> <p>Le récolement des BAM au CCE de Saint-Denis a montré des absences de mobilier qu'il convient de clarifier</p>	
Période de réalisation	2024	
Lieu de réalisation	Siège des TAAF	
Besoin mission	Non	
Moyens humains	Personnel permanent TAAF chargé du patrimoine historique	
Moyens financiers	Non	
Livrables	Liste d'inventaire avec localisation à jour	

AXE1.2.5	Rédiger des plans de gestion pour les sites inscrits à l'inventaire réglementaire	Priorité Essentielle
Pilote : Mission Patrimoine	Partenaires hors TAAF : SRA La Réunion, DAC La Réunion (Monuments Historiques) Partenaires TAAF: Direction de l'Environnement TAAF, Services Techniques –Infrastructures TAAF	RNN Fiche FG33 Entretien et restaurer in situ des infrastructures et des artefacts historiques RNN Fiche FG34 Numériser les sites archéologiques qui ne peuvent pas être entretenus physiquement sur le terrain
Descriptif	La protection juridique des sites remarquables des TAAF doit s'accompagner de plans de gestions adaptés à chaque site. La conservation par la numérisation des sites doit être envisagée de manière prioritaire. La conservation in-situ doit dépendre d'une utilisation du site. Des plans de gestion synthétiques et avec des actions réalisables seront à privilégier.	
Actions associées	1.1.1 Créer un inventaire réglementaire des biens et des sites à protéger par un statut juridique 1.1.1.2 Etablir une liste des sites nécessitant une inscription	
Période de réalisation	Deuxième semestre 2023 - 2025	
Lieu de réalisation	Siège des TAAF et sur les districts	
Besoin mission	Oui (districts des TAAF)	
Moyens humains	Personnel permanent TAAF chargé du patrimoine historique	
Livrables	Plans de gestion	
Suites à donner	Mise en œuvre des plans de gestion avec calendrier	
Indicateur	A créer : nombre de plan de gestion / nombre de sites inscrits à l'inventaire réglementaire	

AXE1.2.6	Signature d'une convention cadre TAAF-DRASSM	Priorité Essentielle
Pilote : Mission Patrimoine	Partenaires hors TAAF : DRASSM Partenaire TAAF: SAJI TAAF	
Descriptif	La signature d'une convention entre les TAAF et le DRASSM est fondamentale pour encadrer les modalités d'assistance du DRASSM dans les opérations de cartographie du patrimoine immobilier sous-marin, dans la conservation des BCM en provenance des TAAF et dans la gestions des BAM stockés dans le dépôt archéologique d'Aix-les-Milles.	
Période de réalisation	2023	
Lieu de réalisation	Siège des TAAF	
Besoin mission	Non	
Moyens humains	Personnel permanent TAAF chargé du patrimoine historique	
Moyens financiers	aucun	
Livrables	Convention	

AXE1.3.1	Transférer les biens conservés au CER à Port-aux-Français dans un lieu sain et sécurisé	Priorité Essentielle
Pilote : Mission Patrimoine	Partenaires hors TAAF : DRASSM, SRA Partenaires TAAF: Services Techniques TAAF	RNN Fiche FG33 Entretien et restaurer in situ des infrastructures et des artefacts historiques
Descriptif	Les relevés thermo-hygrométriques effectués pendant un an au CER, le lieu de conservation des BAM à Port-aux-Français, indiquent des conditions climatiques désastreuses pour la conservation du mobilier organique et métallique. Leur transfert au CCE de Saint-Denis n'étant programmé que pour 2026, il convient de les transférer d'urgence dans un lieu plus sain sur la base de Kerguelen.	
Actions associées		
Etapes	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les BAM pouvant être éliminés (à discuter avec le DRASSM et le SRA) - Identifier les BAM menacés et à conserver en priorité - Identifier les BAM pouvant rester au CER (verre, minéral) - Conditionner les BAM à transférer - Mise à jour de la base de données avec les nouvelles localisations et nouveaux conditionnements 	
Période de réalisation	2022-2023	
Lieu de réalisation	Base de Port-aux-Français, archipel Kerguelen	
Besoin mission	oui	
Moyens humains	Personnel permanent TAAF chargé du patrimoine historique	
Moyens financiers	/	
Suites à donner	1.2.3 Rassembler les BAM et BCM dans un centre de conservation et d'étude: le futur CCE de Saint-Denis	

AXE1.3.2	Trouver un lieu de conservation adapté pour la conservation à long terme du matériel de la SIDAP		Priorité Essentielle
Pilote : Mission Patrimoine	Partenaires TAAF: Services Techniques TAAF	RNN Fiche FG33 Entretien et restaurer in situ des infrastructures et des artefacts historiques	
Descriptif	<p>En 2005, du matériel volumineux utilisé dans le cadre de la dernière tentative d'exploitation des éléphants de mer à Kerguelen par la Société Industrielle des Abattoirs de Paris a été ramené sur le district suite à un don de la famille Péchenar. Il a été présenté en commission du patrimoine historique et des sites archéologiques des TAAF du 5 octobre 2005. Sur les 21 tonnes de matériel arrivé à Kerguelen en 2005, ne restent aujourd'hui que trois pièces : une chenillette, un autoclave et un égoutteur. Le matériel était conservé dans le bâtiment Fusov jusqu'à son désamiantage en 2018. Le matériel a alors été déplacé provisoirement au hall transit d'où l'égoutteur et la chenillette ont été évacués en 2020. Ils sont aujourd'hui conservés dans des conteneurs en mauvais état placés devant le CER. Le stockage à long terme et dans de bonnes conditions de ce patrimoine doit être intégré dans les planifications d'espaces disponibles à court terme à Port-aux-Français. La valorisation de ce matériel volumineux qui à moyen terme ne quittera pas l'archipel doit être envisagée dans les solutions de relocalisation.</p>		
Actions associées			
Etapas	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier le matériel de la SIDAP devant être protégé par un statut juridique - Définition des besoins auprès des services techniques des TAAF (volumes, conditions de conservation) - Transfert du matériel dans le lieu identifié - Mise en place d'actions de conservation préventive (avec expertise restaurateur métaux) 		
Période de réalisation	2023-2024		
Lieu de réalisation	Base de Port-aux-Français, archipel Kerguelen		
Besoin mission	oui		
Moyens humains	Personnel permanent TAAF chargé du patrimoine historique		
Moyens financiers			
Suites à donner	<p>Valorisation sur base de ce matériel qui conclut l'histoire de la chasse aux éléphants de mer dans les terres australes françaises. Kerguelen regroupe en effet tous les témoignages de cette histoire d'exploitation : chaudrons, abris de phoquiers, usine de Port-Jeanne-d'Arc, petite usine de Port-Couvreux, épave de l'Alberta, matériel de la Sidap.</p>		

AXE1.3.3	Etablir un programme pluri-annuel pour la stabilisation/ restauration du patrimoine mobilier		Priorité Importante
Pilote : Mission Patrimoine	Partenaires : DRASSM, DAC La Réunion	RNN Fiche FG33 Entretien et restaurer in situ des infrastructures et des artefacts historiques	
Descriptif	<p>Le récolement des collections a été associé à des missions de diagnostic des BAM métalliques qui ont mis en avant l'état sanitaire alarmant des collections. En fonction de la valeur scientifique des biens, la stabilisation/ restauration des biens sur plusieurs années est à programmer pour permettre la conservation à long terme des BAM et BCM.</p> <p>L'écriture du programme soit tenir compte des urgences en matière de conservation mais aussi des possibles valorisations lors de dates évènements (2024, 2025).</p> <p>A noter que le futur CCE de Saint-Denis sera doté d'un laboratoire de restauration des biens métalliques, pour les cas non urgents, cette solution sera privilégiée.</p> <p>Une conservation sélective des BAM pourra être envisagée et le tri devra se baser sur les recommandations émises par le Ministère de la Culture dans la fiche n°2 La conservation sélective des biens archéologiques mobiliers propriété d'une personne publique présents dans les structures de conservation pérenne mise à jour en septembre 2022</p>		
Actions associées	<p>1.2.3.3 Sur le site d'Aix-les-Mille, identifier et isoler les BAM diagnostiqués en état critique et dont la provenance est inconnue pour expertise avant élimination.</p> <p>1.1.1 Créer un inventaire règlementaire des biens à protéger par un statut juridique particulier</p> <p>1.2.3.1 Planifier un chantier des collections en amont du transfert des BAM vers le futur CCE de Saint-Denis</p>		
Etapas	<ul style="list-style-type: none"> - Expertise des BAM et BCM (en partenariat avec le SRA et le DRASSM) - Identifier le mobilier organique devant bénéficier de l'intervention d'un restaurateur - Définition du programme pluri-annuel - Préparation des biens avant envoi en restauration (conditionnements) 		
Période de réalisation	Programme à écrire en 2023 puis opérations de restauration/stabilisation annuelles		
Lieu de réalisation	Dépôt archéologique d'Aix-les-Mille Base de Port-aux-Français, archipel Kerguelen		
Besoin mission	Oui (Aix-les-Milles, district de Kerguelen)		
Moyens humains	En amont : personnel permanent TAAF chargé du patrimoine historique Prestataire		
Moyens financiers	<p>Un budget annuel doit être consacré à cette action</p> <p>Estimations budgétaires basées sur les diagnostics des BAM métalliques et autres devis (avant tri éliminatoire et hors inflation)</p> <ul style="list-style-type: none"> - BAM métalliques : 11995 euros (diag A Corros) +14835 euros (diag Grima) + 78000 euros (lot remarquable sinon 240 000 euros estimés diag LC2R) - Presse à graisse : 9000 euros (hors transport) - Gilet de sauvetage Espérance : 2520 euros <p><u>Total des estimations: 116350 euros</u></p> <p>Remarque : d'autres biens remarquables n'ont pas fait l'objet d'estimation et devront être intégrés au programme pluri-annuel (ex: textiles)</p>		
Livrables	Rapport de restauration		
Suites à donner	Valorisation des biens restaurés via un inventaire accessible en ligne		
Indicateur	I73 - Nombre d'objets ayant fait l'objet d'opération de restauration/stabilisation (sur plate forme indicateurs OTB)		

AXE1.3.4	Numériser le site de Port-Martin et l'intérieur du site de la base Marret	Priorité Importante
Pilote : Mission Patrimoine TAAF	Partenaires hors TAAF : DAC La Réunion	
Descriptif	<p>De l'ancienne base française de Port-Martin en Antarctique, détruite par un incendie en 1952, il reste un épandage important de vestiges, comme un instantané tangible de l'évènement. Ce site, à l'air libre depuis 70 ans, subit naturellement des dégradations dues aux conditions météo, en particulier avec son enneigement saisonnier. Si le lieu semble présenter à première vue un amas informe de matériel dégradé en tout genre, il n'en reste pas moins un gisement archéologique d'intérêt. En effet, outre quelques prélèvements non documentés en surface, le site n'a pas été modifié dans ses implantations d'origine et illustre ainsi l'organisation d'une base antarctique de l'immédiat après guerre dans une dynamique qui conduira à l'Année Géophysique Internationale (1957-58). C'est un lieu patrimonial majeur de l'Antarctique, reconnu par son inscription en tant que SMH et ZSPA, il conserve un potentiel scientifique qui mérite un traitement adapté. La présente opération consiste à cartographier et enregistrer en 3D le site pour en réaliser un duplicata numérique. Ce relevé sera réalisé par une équipe de professionnels de la numérisation du patrimoine selon un protocole qui allie photogrammétrie, lasergrammétrie et cartographie. Les spécifications techniques appliquent les standards développés dans l'emploi de ces technologies en archéologie et selon les recommandations du consortium 3D du CNRS. Il s'agit du déploiement sur ce site de la politique de numérisation patrimoniale des sites isolés développée par la DAC de la Réunion et les TAAF pour faire face à la dégradation de ce patrimoine. L'opération va au-delà des attendus du plan de gestion de la ZSPA n°166, elle est réalisée dans 4 buts : • conservation : pour fixer par la numérisation un état de ce patrimoine ; • étude : avoir une première approche archéologique de ce site et pouvoir l'étudier ensuite plus finement via le modèle numérique ; • gestion : constituer un support d'aide à la décision sur le devenir de cette zone ; • diffusion : le modèle 3D sera mis en ligne pour une valorisation grand public de ce témoignage historique.</p>	
Etapas	Voir cahier des charges	
Période de réalisation	A engager dès que possible Besoin : 2 jours sur site : 2 x 8 h	
Lieu de réalisation	Terre Adélie	
Besoin mission	Oui	
Moyens humains	Partenaires Si inventaire mobilier : personnel permanent TAAF chargé du patrimoine historique	
Moyens financiers	Coût mission TA à prévoir	
Livrables	Rapports de mission Nuages de points Modélisation 3D	
Suites à donner	3.3.1 Valoriser les sites historiques inscrits sur l'inventaire réglementaire sur des sites de collections numériques (PoP, Grands Sites Archéologiques)	

AXE1.3.5	Identifier les sites archéologiques menacés (dont érosion) afin de prioriser les missions d'expertise/numérisation/sauvetage	Priorité Importante
Pilote : Mission Patrimoine TAAF	Partenaires hors TAAF: DAC La Réunion, DRASSM	RNN Fiche FG33 Entretien et restaurer in situ des infrastructures et des artefacts historiques RNN Fiche FG34 Numériser les sites archéologiques qui ne peuvent pas être entretenus physiquement sur le terrain
Descriptif	La création d'une carte archéologique des TAAF a permis l'identification de nombreux sites archéologiques. Dans certains cas, des sites semblent menacés par l'érosion (littoral, ruisseaux). Des opérations archéologiques récentes conduites dans les zones arctiques et subantarctiques indiquent que les changements climatiques ont aussi des conséquences sur la conservation des sites archéologiques, il conviendrait d'approfondir le sujet pour évaluer les risques à l'échelle des sites présents dans les TAAF.	
Actions associées	1.3.5.1 Programmation de missions d'expertise ciblées conduites par des archéologues avec possibilité de sondages archéologiques 1.2.5 Rédiger des plans de gestion pour les sites inscrits à l'inventaire réglementaire 2.2.1 Poursuivre les efforts menés dans la création de la carte archéologique	
Etapas	<ul style="list-style-type: none"> - Expertise sur photographies des sites inventoriés - Organisation de missions d'expertise sur le terrain 	
Période de réalisation	A engager dès que possible (2024)	
Lieu de réalisation	Tous districts	
Besoin mission	Oui (districts) Les missions d'expertise à Kerguelen devront bénéficier d'un moyen nautique de type La Curieuse	
Moyens humains	Personnel permanent TAAF chargé du patrimoine historique Partenaires	
Moyens financiers		
Livrables	Rapports de mission	
Suites à donner	Rédaction de plans d'action/ plans de gestion pour les sites menacés dont mise en place de suivis réguliers de certains sites	

AXE1.3.6	Planifier une mission d'entretien/ valorisation in situ des cimetières et tombes		Priorité Moyenne
Pilote : Mission Patrimoine TAAF	Partenaires TAAF : services techniques TAAF	RNN Fiche FG33 Entretien et restaurer in situ des infrastructures et des artefacts historiques	
Descriptif	Des cimetières existent sur certaines îles des TAAF. Ceux situés dans les îles Eparses sont entretenus mais peu documentés		
Actions associées	1.3.6.1 Préserver l'intégrité des cimetières et tombes qui constituent des gisements archéologiques 1.3.6.2 Privilégier la conservation des croix et stèles in-situ 2.1.2 Documenter les sites historiques (couverture photographique, recherches bibliographiques) 3.1.1 Mettre en place une signalétique pour les bornes de prises de possession et les cimetières		
Etapas	Pour les Eparses - Mission de constat d'état des cimetières lors de relèves - Ecriture d'un protocole pour l'entretien des cimetières à destinations des militaires en charge de leur entretien Pour Kerguelen - Organisation de missions régulières pour le constat des stèles de l'île du Cimetière (possibilité de retrait de stèle tombée à terre) - Préparation depuis le siège des interventions (documentation, entretien et pose de plaque) - Si nécessaire réalisation de fac similé (stèle baie de l'observatoire ?) - Mission sur le terrain Pour Saint-Paul - Constat d'état - Mission d'entretien, pose de plaque si nécessaire		
Période de réalisation	2024-2025 (2027 si recours à VSC)		
Lieu de réalisation	Districts (Kerguelen, Saint-Paul, Juan de Nova, Glorieuses, Europa)		
Besoin mission	Oui (districts)		
Moyens humains	Personnel permanent TAAF chargé du patrimoine Envisager le recrutement d'un contractuel ou VSC siège puis campagne d'été pour les missions dans les australes		
Moyens financiers			
Livrables	Cahier d'entretien Plaques commémoratives Rapports de mission		
Suites à donner	Suivi régulier à planifier		
Indicateur	A créer : nombre de cimetières entretenus / nombre total de cimetières		

AXE 2.1.1	Créer des dossiers d'œuvres pour les biens remarquables inscrits à l'inventaire réglementaire	Priorité Importante
Pilote : Mission Patrimoine TAAF	Partenaires TAAF : STIR TAAF, cellule SIB (DE TAAF)	
Descriptif	La création de dossiers d'œuvres pour documenter le patrimoine mobilier remarquable provenant des TAAF est nécessaire. Il convient de réunir dans des dossiers dématérialisés les extraits de rapport de mission, rapports de restauration, publications, photographies, documents d'archives, documents administratifs pouvant apporter le contexte nécessaire à la compréhension des biens. Cette action permettra aussi d'identifier les lacunes liées à la connaissance du patrimoine mobilier des TAAF.	
Actions associées	1.1.1 Créer un inventaire réglementaire des biens à protéger par un statut juridique particulier 1.1.1.5 Clarifier le statut de certains biens (propriété) 2.1.2 Documenter les sites historiques 2.3.1 Encourager les recherches historiques en favorisant les liens avec les universités	
Etapas	En amont : définir les modalités d'archivage des données (Cloud, base de données)	
Période de réalisation	2023 puis veille permanente	
Lieu de réalisation	Depuis le siège des TAAF	
Besoin mission	Oui (mission dans des services d'archives conservant des documents en lien avec le patrimoine des TAAF)	
Moyens humains	Stagiaire en recherches documentaires pour la création des dossiers d'œuvres Enrichissement par personnel permanent TAAF chargé du patrimoine historique puis CDD gestionnaire de collections archéologiques	
Moyens financiers	Coût stagiaire, achat de livres	
Livrables	Dossiers d'œuvres	
Suites à donner	Veille permanente	
Indicateur	A créer : nombre de dossiers/ nombre de biens inscrits à l'inventaire réglementaire	

AXE 2.1.2	Documenter les sites historiques (recherches iconographiques, recherches bibliographiques)	Priorité Importante
Pilote : Mission Patrimoine TAAF	Partenaires TAAF: STIR TAAF, cellule SIB (DE TAAF)	
Descriptif	La création de dossiers pour documenter le patrimoine immobilier des TAAF est nécessaire. Il convient de réunir dans des dossiers dématérialisés les extraits de rapport de mission, rapports d'opérations, publications, photographies, documents d'archives, documents administratifs pouvant apporter le contexte nécessaire à la compréhension des sites. Cette action permettra aussi d'identifier les lacunes liées à la connaissance du patrimoine immobilier des TAAF. Des missions ponctuelles d'études historiques confiées à des historiens peuvent être envisagées comme cela a été le cas en 2018 pour l'écriture d'une étude historique de Juan de Nova.	
Actions associées	<ul style="list-style-type: none"> 1.1.1 Créer un inventaire réglementaire des biens et des sites à protéger par un statut juridique particulier 2.1.1 Créer des dossiers d'œuvres pour les biens remarquables inscrits à l'inventaire réglementaire 2.3.1 Encourager les recherches historiques en favorisant les liens avec les universités 	
Etapas	En amont : définir les modalités d'archivage des données (Cloud, base de données)	
Période de réalisation	2023 puis veille permanente	
Lieu de réalisation	Depuis le siège des TAAF	
Besoin mission	Oui (mission dans des services d'archives conservant des documents en lien avec le patrimoine des TAAF)	
Moyens humains	Stagiaire en recherches documentaires pour la création des dossiers Enrichissement des dossiers par personnel permanent TAAF chargé du patrimoine historique Prestataire pour études historiques	
Moyens financiers	Coût stagiaire, achat de livres	
Livrables	Dossiers d'œuvres	
Suites à donner	Veille permanente	
Indicateur	A créer : Nombre de dossiers / Nombre de sites inscrits à l'inventaire réglementaire	

AXE 2.1.3	Encourager les recherches historiques en favorisant les liens avec les universités	Priorité Moyenne
Pilote : Mission Patrimoine TAAF	Partenaires hors TAAF: universités	
Descriptif	Encourager les recherches historiques sur le patrimoine des TAAF en favorisant les liens avec les universités (mémoires de Master, thèses...). Les universités situées à proximité de lieux où sont conservées des archives liées à l'histoire des TAAF sont à privilégier (ex : Aix-en-Provence, Paris, Saint-Denis La Réunion). Les liens avec des jeunes chercheurs étrangers sont également à envisager (Norvège et Afrique du Sud pour PJDA, Etats-Unis pour les phoquiers, Royaume-Uni pour les expéditions scientifiques anglaises du XIXe siècle, les phoquiers, Allemagne pour les expéditions scientifiques du XIXe siècle)	
Période de réalisation	A partir de 2023	
Lieu de réalisation	Depuis le siège des TAAF	
Besoin mission	Oui (mission dans des services d'archives conservant des documents en lien avec le patrimoine des TAAF)	
Moyens humains	Personnel permanent TAAF chargé du patrimoine historique	
Moyens financiers	Co-financement de projets par les TAAF ?	
Livrables	Mémoires, publications, thèses	
Suites à donner	Valorisation des sujets étudiés via des conférences, expositions ou publications	

AXE 2.2.1.1	Poursuivre l'enrichissement de la carte archéologique terrestre des australes		Priorité importante
Pilote : Mission Patrimoine TAAF	Partenaires TAAF: Direction de l'Environnement TAAF Partenaire hors TAAF: SRA DAC La Réunion	RNN Fiche FG32 Réaliser des inventaires du mobilier, des structures et des archives sur les districts	
Descriptif	L'enrichissement de la carte archéologique des terres australes françaises permet d'accroître les connaissances sur la fréquentation des territoires et de constater l'état des sites. Il se base sur la bibliographie existante, les observations faites par les anciens ainsi que les observations opportunistes faites par les agents actuellement en mission dans les australes.		
Actions associées	1.1.1 Créer un inventaire réglementaire des biens et des sites à protéger par un statut juridique particulier 1.3.5 Identifier les sites archéologiques menacés afin de prioriser les missions d'expertise/ numérisation / sauvetage		
Etapas	<ul style="list-style-type: none"> - Recherches bibliographiques - Collecte d'observations opportunistes - Mission de terrain - Recherches bibliographiques complémentaires - Rédaction du rapport de mission 		
Période de réalisation	Campagnes d'été annuelles – veille permanente		
Lieu de réalisation	Depuis le siège (bibliographie) Districts austraux		
Besoin mission	Oui : campagnes d'été dans les districts austraux		
Moyens humains	Personnel permanent TAAF chargé du patrimoine historique		
Moyens financiers			
Livrables	Rapports de mission SIG carte archéologique		
Suites à donner	Ecriture d'un atlas archéologique des terres australes françaises		
Indicateur	I71 - Évolution de la carte archéologique (plate forme OTB)		

AXE 2.2.1.2	Programmer des missions d'inventaire du patrimoine immobilier dans les îles Eparses		Priorité importante
Pilote : DAC La Réunion	Partenaires TAAF : Direction de l'Environnement TAAF Partenaires hors TAAF: SRA DAC La Réunion, FAZSOI	RNN Fiche FG32 Réaliser des inventaires du mobilier, des structures et des archives sur les districts	
Descriptif	La mise en place d'une carte archéologique des îles Eparses permettra d'accroître les connaissances sur la fréquentation humaine des îles et de constater l'état des sites. Une mission avait été réalisée en 2017 par le SRA de la DAC La Réunion à Juan de Nova, des missions similaires doivent à présent être organisées à Europa et Glorieuses.		
Actions associées	2.1.2 Documenter les sites historiques 2.2.1.4 Programmer une nouvelle campagne d'inventaire de sites archéologiques sous-marins des Eparses		
Etapas	<ul style="list-style-type: none"> - Recherches bibliographiques - Collecte d'observations opportunistes - Mission de terrain - Recherches bibliographiques complémentaires - Rédaction du rapport de mission 		
Période de réalisation	2023 : Glorieuses / 2025 : Europa (selon plan de charge SRA DAC La Réunion)		
Lieu de réalisation	Depuis le siège (bibliographie) Districts austraux		
Besoin mission	Oui		
Moyens humains	Missions conduites par le SRA de la DAC La Réunion Personnel permanent TAAF chargé du patrimoine historique		
Moyens financiers			
Livrables	Rapports de mission SIG carte archéologique		
Indicateur	I71 - Évolution de la carte archéologique (plate forme OTB)		

AXE 2.2.1.3	Programmer à moyen terme un projet pluri-annuel conduit par le DRASSM pour constituer la carte archéologique sous-marine des îles australes		Priorité importante
Pilote : DRASSM	Partenaires TAAF: Misson Patrimoine TAAF, services techniques TAAF, direction de l'environnement TAAF Partenaires hors TAAF : DAC La Réunion	RNN Fiche FG32 Réaliser des inventaires du mobilier, des structures et des archives sur les districts	
Descriptif	<p>La création de la carte archéologique terrestre des terres australes françaises doit être complétée par une carte archéologique sous-marine. En effet, la majorité des sites observés ont été atteints par voie maritime et sont situés directement sur le littoral, les sites sous-marins et terrestres sont ainsi étroitement liés. De plus, de nombreuses sources indiquent la présence de navires ayant fait naufrage dans ces mers.</p> <p>La mise en place de cette action est à envisager sur plusieurs campagnes d'été. Une première mission est à organiser dès que possible a minima sur une OP pour une évaluation de la faisabilité logistique et la définition d'un programme pour les années à venir.</p>		
Actions associées	1.2.6 Signature d'une convention cadre TAAF-DRASSM 2.1.2 Documenter les sites historiques		
Etapas	<ul style="list-style-type: none"> - Recherches bibliographiques - Organisation logistique en lien avec les services des TAAF - Missions de terrain - Recherches bibliographiques complémentaires - Rédaction du rapport de mission 		
Période de réalisation	Première campagne à programmer en 2023 Lors de campagnes d'été pour bénéficier des meilleures conditions météorologiques		
Lieu de réalisation	Districts austraux		
Besoin mission	Oui		
Moyens humains	Missions conduites par le DRASSM		
Moyens financiers			
Livrables	Rapports de mission SIG carte archéologique		
Suites à donner			
Indicateurs	I71 - Évolution de la carte archéologique (plate forme OTB)		

AXE 2.2.1.4	Programmer une nouvelle campagne d'inventaire des sites archéologiques sous-marins des îles Eparses	Priorité importante
Pilote : DRASSM	Partenaires TAAF: Misson Patrimoine TAAF, services techniques TAAF, direction de l'environnement TAAF Partenaires hors TAAF : DAC La Réunion	RNN Fiche FG32 Réaliser des inventaires du mobilier, des structures et des archives sur les districts
Descriptif	Cette action vise à compléter les données acquises lors des précédentes missions du DRASSM conduites dans les îles Eparses en 2009 et 2011	
Actions associées	1.2.6 Signature d'une convention cadre TAAF-DRASSM 2.1.2 Documenter les sites historiques	
Etapes	<ul style="list-style-type: none"> - Recherches bibliographiques - Organisation logistique en lien avec les services des TAAF - Missions de terrain - Recherches bibliographiques complémentaires - Rédaction du rapport de mission 	
Période de réalisation	A programmer par le DRASSM	
Lieu de réalisation	Iles Eparses	
Besoin mission	Oui	
Moyens humains	Missions conduites par le DRASSM	
Moyens financiers		
Livrables	Rapports de mission SIG carte archéologique	
Suites à donner		
Indicateur	I71 - Évolution de la carte archéologique (plate forme OTB)	

AXE 2.2.1.5	Programmer une mission de prospection sous-marine archéologique en terre Adélie		Priorité Moyenne
Pilote : DRASSM	Partenaires TAAF: Misson Patrimoine TAAF, services techniques TAAF Partenaires hors TAAF: Institut Polaire Français	RNN Fiche FG32 Réaliser des inventaires du mobilier, des structures et des archives sur les districts	
Descriptif	Programmer une mission de prospection sous-marine archéologique en terre Adélie (à compléter par le DRASSM)		
Actions associées	1.2.6 Signature d'une convention cadre TAAF-DRASSM 2.1.2 Documenter les sites historiques		
Etapas	<ul style="list-style-type: none"> - Recherches bibliographiques - Organisation logistique en lien avec les services des TAAF et l'IPEV - Missions de terrain - Recherches bibliographiques complémentaires - Rédaction du rapport de mission 		
Période de réalisation	A programmer par le DRASSM Lors de campagnes d 'été pour bénéficier des meilleures conditions météorologiques		
Lieu de réalisation	Terre Adélie		
Besoin mission	Oui		
Moyens humains	Missions conduites par le DRASSM		
Moyens financiers			
Livrables	Rapports de mission SIG carte archéologique		
Suites à donner			
Indicateur	I71 - Évolution de la carte archéologique (plate forme OTB)		

AXE 2.2.2	Poursuivre l'inventaire du patrimoine mobilier sur les districts	Priorité Importante
Pilote : Mission Patrimoine TAAF		RNN Fiche FG32 Réaliser des inventaires du mobilier, des structures et des archives sur les districts
Descriptif	Poursuite de l'inventaire des tableaux de mission Organisation d'une mission d'inventaire en terre Adélie Organisation de missions d'inventaires sur les îles Eparses Identifier le patrimoine mobilier contemporain devant figurer dans un inventaire réglementaire	
Actions associées	1.1.1 Créer un inventaire réglementaire des biens à protéger par un statut juridique particulier 1.1.1.5 Clarifier le statut juridique de certains biens (propriété) 1.2.2 Rationaliser le nombre de lieux de conservation en fonction des besoins	
Période de réalisation	Veille permanente pour les tableaux de mission. 2023-2025 pour les biens proposés à l'inventaire réglementaire.	
Lieu de réalisation	Tous districts	
Besoin mission	Oui	
Moyens humains	Personnel permanent TAAF chargé du patrimoine historique	
Moyens financiers		
Livrables	Inventaire réglementaire Mise à jour base de donnée	
Suites à donner	3.3.2 Valorisation des biens remarquables sur les sites PoP et Archipôles	
Indicateurs	I8 - État de l'inventaire et du récolement du patrimoine culturel mobilier (plate forme OTB)	

AXE 2.2.3	Mettre en place des protocoles pour l'inventaire et la remise des biens archéologiques mobiliers à destination des opérateurs et des chercheurs dans le cadre d'opérations archéologiques	Priorité Importante
Pilote : Mission Patrimoine TAAF	Partenaires hors TAAF: SRA DAC La Réunion, DRASSM, INRAP	
Descriptif	La mission patrimoine des TAAF est fortement mobilisée dans les actions prioritaires de ce schéma directeur dans la gestion du patrimoine mobilier issu de fouilles archéologiques passées pour lesquelles il manque des inventaires et où la stabilisation des biens n'a pas été réalisée. Afin de ne pas reproduire les manquements du passé, il convient d'inscrire la programmation d'opérations archéologiques productrices de mobilier dans une logique de conservation à long terme des BAM et des données . Ainsi il est nécessaire de mettre en place un protocole pour les inventaires et la remise des biens qui définira les normes pour le nommage des biens archéologiques et leur catalogage dans la base de données, les attentes en matière de conditionnement des biens, de stabilisation et de suivi des étapes post-opération jusqu'à la remise des biens au CCE.	
Actions associées	1.1.1 Créer un inventaire règlementaire des biens à protéger par un statut juridique particulier 1.1.1.5 Clarifier le statut juridique de certains biens (propriété) 1.2.2 Rationaliser le nombre de lieux de conservation en fonction des besoins	
Etapes	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte des protocoles existant auprès des partenaires - Prise en compte de la réalité liée aux opérations de terrain dans les TAAF - Rédaction d'un protocole en lien avec les partenaires des TAAF 	
Période de réalisation	2025	
Lieu de réalisation	Depuis le siège des TAAF	
Besoin mission	Non	
Moyens humains	CDD gestionnaire de collections archéologiques	
Moyens financiers	Coût stagiaire 3-4 mois	
Livrables	Protocole d'inventaire et de remise de biens archéologiques prélevés dans un contexte d'opérations archéologiques dans les TAAF	
Suites à donner		

AXE 2.3.1	Communiquer sur les biens manquants à l'issue du récolement		Priorité Moyenne
Pilote : Mission Patrimoine TAAF	Partenaires: service communication TAAF, AMAEPF	RNN Fiche FG32 Réaliser des inventaires du mobilier, des structures et des archives sur les districts	
Descriptif	Le récolement du patrimoine mobilier des TAAF a mis en lumière l'absence de biens remarquables. Cette action vise à informer de manière habile les passionnés de l'histoire des TAAF et le grand public de l'absence de ces biens, de sensibiliser à la conservation du mobilier dans le cadre de collections publiques et de susciter des restitutions ou des dons de biens remarquables.		
Actions associées	1.1.1 Créer un inventaire réglementaire des biens à protéger par un statut juridique particulier 1.1.1.5 Clarifier le statut juridique de certains biens (propriété)		
Etapas	En amont : Avoir rationalisé la gestion du patrimoine mobilier et avoir communiqué sur ce travail important conduit par les TAAF : lieu de conservation, chantier des collections, valorisation sur internet et dans des expositions, dépôts dans des institutions		
Période de réalisation	2026-2027		
Lieu de réalisation	Depuis le siège des TAAF		
Besoin mission	Non		
Moyens humains	Personnel permanent TAAF en charge du patrimoine historique		
Suites à donner	Valorisation des restitutions		
Indicateur	A créer : nombre de biens retrouvés / nombre de biens manquants		

AXE 2.3.2	Traiter rapidement les dossiers de propositions de dons et restitutions pour ne pas décourager les personnes volontaires	Priorité Moyenne
Pilote : Mission Patrimoine TAAF	Partenaires TAAF: service communication TAAF	
Descriptif	<p>Les TAAF sont sollicitées occasionnellement par des personnes (ou leurs descendants) ayant ramené du mobilier des districts sans autorisation (après la loi de 1956) Afin de faciliter les démarches de restitution et de pouvoir communiquer autour de cette question délicate, il convient de mettre en place un formulaire de prise de contact disponible en ligne sur le site internet des TAAF.</p> <p>Il faudra veiller à être réactif pour ne pas décourager les personnes volontaires. La valorisation de restitutions remarquables sera aussi à envisager.</p> <p>A titre d'exemple, la restitution d'une caronade (petit canon) provenant de la vallée des Phoquiers est toujours en attente.</p>	
Actions associées	<p>1.1.1 Créer un inventaire règlementaire des biens à protéger par un statut juridique particulier</p> <p>1.1.1.5 Clarifier le statut juridique de certains biens (propriété)</p>	
Etapas	En amont : Avoir engagé la rationalisation de la gestion du patrimoine mobilier et avoir communiqué sur ce travail important conduit par les TAAF : lieu de conservation, chantier des collections, valorisation sur internet et dans des expositions, dépôts dans des institutions	
Période de réalisation	Veille permanente à partir de 2025	
Lieu de réalisation	Depuis le siège des TAAF	
Besoin mission	Oui chez les détenteurs	
Moyens humains	Personnel permanent TAAF en charge du patrimoine historique	
Moyens financiers		
Livrables		
Suites à donner	Valorisation des restitutions et dons dans la communication des TAAF et sur les sites de valorisation du patrimoine mobilier	
Indicateur	A créer : nombre de propositions de dons et restitutions par année et nombre de propositions acceptées	

AXE 2.3.3	Développer une politique de veille pour les acquisitions (mais pas de politique pro-active)	Priorité Faible
Pilote : Mission Patrimoine TAAF		
Descriptif	<p>Régulièrement du patrimoine mobilier et de la documentation ancienne liés à l'histoire des TAAF sont en vente sur des sites de vente en ligne.</p> <p>Bien qu'il ne soit pas d'actualité d'engager une politique pro-active d'acquisition, il convient de mettre en place une veille pour les acquisitions à titre onéreux d'objets remarquables.</p> <p>Une présentation des projets d'acquisitions à titre onéreux serait à organiser en distanciel et en urgence en cas de vente imminente auprès des membres de la CPHT. Les acquisitions par donation doivent néanmoins être traitées en priorité.</p>	
Actions associées	1.1.1 Créer un inventaire règlementaire des biens à protéger par un statut juridique particulier	
Etapas	<p>En amont : Avoir engagé la rationalisation de la gestion du patrimoine mobilier et avoir communiqué sur ce travail important conduit par les TAAF : lieu de conservation, chantier des collections, valorisation sur internet et dans des expositions, dépôts dans des institutions</p> <p>En amont : être à jour de la gestion des BAM</p>	
Période de réalisation	Veille permanente à partir de 2026	
Lieu de réalisation	Depuis le siège des TAAF	
Besoin mission	Oui si nécessaire chez les donateurs ou vendeurs	
Moyens humains	Personnel permanent TAAF en charge du patrimoine historique	
Moyens financiers	Si acquisitions à titre onéreux, une enveloppe annuelle est à prévoir	
Livrables		
Suites à donner	Valorisation des acquisitions dans la communication des TAAF et sur les sites de valorisation du patrimoine mobilier	

AXE 3.1.1	Mettre en place une signalétique pour les bornes de prise de possession et les cimetières		Priorité Moyenne
Pilote : Mission Patrimoine TAAF	Partenaires TAAF : services techniques	RNN Fiche FG35 Sensibiliser les personnels détachés sur les districts au patrimoine culturel	
Descriptif	Mettre en place une signalétique pour les bornes de prise de possession et les cimetières		
Actions associées	1.3.6 Planifier une mission d'entretien/ valorisation in situ des cimetières et tombes 3.1.3.4 Intégration des points patrimoine des bases dans un circuit de découverte		
Etapes	<p>Depuis le siège:</p> <ul style="list-style-type: none"> Sélection des sites à valoriser - Echanges sur la faisabilité (type de signalétique, matériau durable type lave émaillée, intégration dans le paysage et dans les transits...) - Ecriture des contenus - Création graphique des contenus - Fabrication des supports <p>Sur le terrain :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pose des dispositifs signalétiques 		
Période de réalisation	2024-2025		
Durée de réalisation	6 mois de préparation au siège et 2 mois campagne d'été		
Lieu de réalisation	Depuis le siège des TAAF et sur les districts austraux		
Besoin mission	Oui		
Moyens humains	VSC valorisation du patrimoine historique des TAAF (avec profil avec compétences en création graphique)		
Moyens financiers	Fabrication des supports		
Livrables	signalétique		
Suites à donner			

AXE 3.1.2	Poursuivre la valorisation des sites archéologiques in-situ (dépôt de fascicules et extraits dans les refuges a proximité des sites)	Priorité Importante
Pilote : Mission Patrimoine TAAF	TAAF: Direction de l'environnement TAAF	RNN Fiche FG35 Sensibiliser les personnels détachés sur les districts au patrimoine culturel
Descriptif	<p>Cette action vise à mettre à disposition des personnels en manip des informations sur l'histoire des sites historiques situés à proximité de refuges.</p> <p>Fascicules synthétiques (comme cela a été fait en Baie Américaine, PJDA, Port-Couvreux, Ile aux Cochons)</p>	
Actions associées	2.1.2 Documenter les sites historiques	
Etapas	<ul style="list-style-type: none"> - Rassembler la documentation existante - Ecriture de contenus synthétiques - Préparation de copies d'extraits à destination des districts - Identification des ouvrages incontournables à placer en refuges 	
Période de réalisation	2023-2024-2025	
Lieu de réalisation	Depuis le siège des TAAF et sur les districts austraux	
Besoin mission	Oui	
Moyens humains	Stagiaire en recherches documentaires	
Moyens financiers	Achat de livres	
Livrables	Fascicules sur l'histoire des sites (Anse Betsy, Pointe Charlotte, Baie de l'Observatoire, Molloy, Port-Douzième, Armor)	
Suites à donner		
Indicateur	A créer : nombre de refuges près de sites historiques avec dispositif de valorisation / nombre total de refuges près de sites historiques	

AXE 3.1.3	Sur base : créer un espace de valorisation/ information / sensibilisation		Priorité Importante
Pilote : Mission Patrimoine TAAF	Partenaires TAAF: Direction de l'environnement TAAF, services techniques TAAF	RNN Fiche FG35 Sensibiliser les personnels détachés sur les districts au patrimoine culturel RNN Fiche FG33 Entretien et restaurer in situ des infrastructures et des artefacts historiques	
Descriptif	<p>Cette action vise à rendre accessible depuis les bases des dispositifs d'exposition et médiation permettant à chacun de découvrir l'histoire des bases à travers l'exemple de quelques objets, documents et photographies.</p> <p>Pour Kerguelen, la réhabilitation de la fillod du mât Iono si son inscription à l'inventaire réglementaire est confirmée en CPHT doit être envisagée pour la valorisation du patrimoine historique. (voir opération du plan de gestion RNN « Identification et création d'un lieu à Port-aux-Français pour le stockage et la valorisation des artefacts historiques »)</p>		
Actions associées	<p>3.1.3.1 Crozet : améliorer l'expérience de visite dans l'espace muséal</p> <p>3.2.2 Valoriser les modélisations et contenus sur des tablettes tactiles</p>		
Etapas	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier ce que l'on souhaite montrer et calibrer le volume nécessaire - Identifier un lieu - Préparation des contenus et calepinage - Aménagement du lieu si nécessaire - Déploiement de l'exposition dans le lieu identifié 		
Période de réalisation	2027-2028		
Lieu de réalisation	Depuis le siège des TAAF et sur les districts austraux		
Besoin mission	Oui		
Moyens humains	Chargé de mission ou VSC valorisation du patrimoine historique des TAAF (profil avec compétences en création graphique)		
Moyens financiers	Matériel scénographique, conception graphique et impression de cartels et textes		
Livrables			
Suites à donner			

AXE 3.1.3.1	Crozet : Améliorer l'expérience de visite dans l'espace muséal		Priorité Moyenne
Pilote : Mission Patrimoine TAAF	Partenaires TAAF: Direction de l'environnement TAAF, services techniques TAAF	RNN Fiche FG35 Sensibiliser les personnels détachés sur les districts au patrimoine culturel	
Descriptif	Cette action vise à améliorer les contenus et la scénographie proposée dans l'espace muséal de Crozet. Il convient notamment de valoriser les contenus développés pour l'exposition <i>Voyage en terres australes</i> à travers des outils interactifs (dispositif d'écoute de témoignages de naufragés, tablette tactile espèce).		
Actions associées	3.2.2 Valoriser les modélisations et contenus sur des tablettes tactiles		
Etapas	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier ce que l'on souhaite montrer et calibrer le volume nécessaire - Identifier un lieu - Préparation des contenus et calepinage - Aménagement du lieu si nécessaire - Déploiement de l'exposition dans le lieu identifié 		
Période de réalisation	2024 (à l'occasion des 60 ans du premier hivernage)		
Lieu de réalisation	Depuis le siège des TAAF et sur le district de Crozet		
Besoin mission	Oui 1 mois en campagne d'été à Crozet		
Moyens humains	Chargé de mission ou VSC valorisation du patrimoine historique des TAAF (profil avec compétences en création graphique)		
Moyens financiers	Matériel scénographique, conception graphique et impression de cartels et textes		
Livrables	Rafraîchissement de l'exposition		
Suites à donner			

AXE 3.1.3.2	Kerguelen : Installer une table d'orientation au niveau du panorama de la chapelle Notre-Dame-du-Vent avec des informations sur les sites historiques du golfe du Morbihan	Priorité Moyenne
Pilote : Mission Patrimoine TAAF	Partenaires TAAF: Direction de l'environnement TAAF, services techniques TAAF	RNN Fiche FG35 Sensibiliser les personnels détachés sur les districts au patrimoine culturel
Descriptif	Cette action vise à équiper la base de Port-aux-Français d'un dispositif d'interprétation du paysage lié à l'histoire du golfe du Morbihan. Le panorama de Notre Dame du Vent est un des sites incontournables visités lors des OP par les personnels de passage et les passagers payants du Marion Dufresne. Il s'agit d'apporter des éléments historiques sur des sites inaccessibles pour de nombreuses personnes mais régulièrement sujets à questionnements.	
Actions associées	3.1.3.4 Intégration des points patrimoine des bases dans un circuit de découverte	
Etapes	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les informations que l'on souhaite faire apparaître (aspects paysages, aspects historiques) et limiter les contenus (nombre de photos, de caractères etc) - Choix des matériaux durable (type lave émaillée), technique d'implantation sur site... - Rédaction d'un cahier des charges à destination des prestataires - Rédaction des contenus et choix de l'iconographie - Conception graphique - Fabrication du dispositif de médiation 	
Période de réalisation	2024 (à l'occasion des 150 ans du Transit de Vénus devant le Soleil de 1874)	
Lieu de réalisation	Depuis le siège des TAAF et sur le district de Kerguelen	
Besoin mission	Non	
Moyens humains	Chargé de mission ou VSC valorisation du patrimoine historique des TAAF (profil avec compétences en création graphique)	
Moyens financiers	Conception du support	
Livrables	Table d'orientation	
Suites à donner		

AXE 3.1.3.3	Amsterdam : Mettre en place des jalons pour localiser plus facilement les pierres gravées		Priorité Moyenne
Pilote : Mission Patrimoine TAAF	Partenaires TAAF: Direction de l'environnement TAAF, services techniques TAAF	RNN Fiche FG35 Sensibiliser les personnels détachés sur les districts au patrimoine culturel	
Descriptif	<p>Cette action vise à valoriser les pierres gravées situées sur la base Martin de Viviès en jalonnant un parcours de visite sécurisé pour les visiteurs.</p> <p>Le parcours doit idéalement être accompagné d'un livret de visite pour l'interprétation des vestiges observés.</p>		
Actions associées	3.1.3.4 Intégration des points patrimoine des bases dans un circuit de découverte		
Etapes			
Période de réalisation	2027 (si VSC)		
Lieu de réalisation	Base Martin de Viviès		
Besoin mission	Non		
Moyens humains	VSC valorisation du patrimoine immobilier		
Moyens financiers			
Livrables	Livret de visite et parcours balisé		
Suites à donner			

AXE 3.1.4	Kerguelen : Mettre à disposition des ressources sur l'histoire des sites desservis par le chaland		Priorité Importante
Pilote : Mission Patrimoine TAAF	Partenaire TAAF: Flotille TAAF	RNN Fiche FG35 Sensibiliser les personnels détachés sur les districts au patrimoine culturel	
Descriptif	Le chaland l'Aventure II dessert le golfe du Morbihan dont l'histoire est riche en histoires d'aventures humaines liées à l'exploitation (phoquiers), aux expéditions scientifiques et aux tentatives d'élevages (moutons, rennes, mouflons). La navigation s'étendant sur plusieurs heures, ce temps est propice aux questionnements sur la fréquentation passée du golfe. A ce jour, la mission patrimoine a mis à disposition du chaland un exemplaire de la Toponymie des terres australes et les fascicules Port-Jeanne-d'Arc et Port-des-Iles. Il convient de compléter les ressources avec des fascicules sur Port-Douzième, la baie de l'Observatoire et l'histoire de l'élevage à Kerguelen.		
Actions associées	3.1.2 Poursuivre la valorisation des sites archéologiques in-situ		
Etapas	Il s'agit des contenus qui seront créés pour les refuges (voir fiche 3.1.2)		
Période de réalisation	2023		
Lieu de réalisation	District de Kerguelen		
Besoin mission	Non		
Moyens humains	Stagiaire en recherches documentaires		
Moyens financiers	/		
Livrables	Fascicules sites historiques		
Suites à donner	/		

AXE 3.1.5	Former et sensibiliser aux observations opportunistes et à la préservation du patrimoine historique tous les personnels partant en mission dans les TAAF (contractuels, VSC, Partex)		Priorité Importante
Pilote : Mission Patrimoine TAAF	Partenaire TAAF: Direction de l'Environnement, DAAF, Services Techniques Partenaires hors TAAF: IPEV, FAZSOI	RNN Fiche FG35 Sensibiliser les personnels détachés sur les districts au patrimoine culturel	
Descriptif	Avoir un temps « patrimoine historique » inclus dans les formations de tous les partants en mission dans les districts soit depuis le siège ou à bord du Marion Dufresne pour la partie asutrales.		
Actions associées			
Etapas			
Période de réalisation	Action permanente		
Lieu de réalisation	Depuis le siège		
Besoin mission	Non		
Moyens humains	Estimer la charge de travail engendrée par les formations systématiques afin d'échelonner la mise en place en attendant le recrutement d'un renfort de l'équipe.		
Moyens financiers	/		
Livrables	diaporama		

AXE 3.2.1	Développer une politique de dépôt d'objets remarquables dans des institutions souhaitant exposer les objets	Priorité Moyenne
Pilote : Mission Patrimoine TAAF	Partenaires hors TAAF : Institutions patrimoniales à identifier Partenaires TAAF: SAJI TAAF	
Descriptif	La majorité du patrimoine mobilier des TAAF est constituée de BAM, ce qui justifie une conservation en CCE. Cependant, les TAAF conservent également certains objets remarquables seraient mieux conservés et valorisés dans des institutions patrimoniales en lien avec leur thématique ou leur typologie. A titre d'exemple, les cartes dessinées par M.de Ratmanoff devraient faire l'objet d'un dépôt dans un service d'archives. La pierre gravée commémorant l'expédition française de Vénus en 1874 pourrait être déposée à l'Observatoire de Paris.	
Actions associées	1.2.3.2 Envisager une politique de dépôts dans des institutions patrimoniales pour les biens remarquables de typologie non adaptée aux CCE de collections archéologiques	
Etapas	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de contact avec les institutions identifiées - Etablissement des conventions de dépôt - Organisation du transfert des biens 	
Période de réalisation	2024-2025	
Lieu de réalisation	Depuis le siège	
Besoin mission	Oui transport des biens à organiser vers les lieux d'exposition	
Moyens humains	Personnel permanent TAAF en charge du patrimoine	
Moyens financiers	/	
Livrables	Convention de dépôt	
Suites à donner	/	

AXE 3.2.2	Valoriser les modélisations et contenus sur des tablettes tactiles		Priorité Importante
Pilote : Mission Patrimoine TAAF	Partenaires TAAF : Service communication TAAF, direction de l'environnement TAAF, STIR, SAJI	RNN Fiche FG35 Sensibiliser les personnels détachés sur les districts au patrimoine culturel	
Descriptif	<p>Depuis 2010, les TAAF ont numérisé et modélisé plusieurs sites historiques et mobilier remarquable. Accessibles sur une bibliothèque en ligne depuis internet, ces modélisations ne sont en revanche pas valorisées au siège des TAAF ni sur le <i>Marion Dufresne</i>, l'<i>Astrolabe</i> ou sur les districts. Cette action vise à développer une application pour valoriser sur des tablettes tactiles les modélisations du patrimoine historique des TAAF ainsi que d'autres contenus patrimoniaux.</p> <p>Une mutualisation avec une valorisation du patrimoine naturel, à l'image de l'application faite dans le cadre de l'exposition <i>Voyage en terres australes</i> est à privilégier.</p>		
Actions associées			
Étapes	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et rassembler les contenus à valoriser - Définir un cahier des charges à destinations des prestataires - Demandes de devis - Choix d'un prestataire - Achat du matériel si non compris dans le devis - Ecriture des contenus - Installation 		
Période de réalisation	2025		
Lieu de réalisation	Depuis le siège		
Besoin mission	Oui transport des biens à organiser vers les lieux d'exposition		
Moyens humains	Chargé de mission ou VSC valorisation du patrimoine historique des TAAF (profil avec compétences en création graphique)		
Moyens financiers	Coût matériel et coût développement et cession de droits application		
Livrables	Tablette tactile et application		
Suites à donner	/		

AXE 3.2.3	Saisir les opportunités d'actualités pour valoriser le patrimoine historique des TAAF	Priorité Importante
Pilote : Mission Patrimoine TAAF	Partenaires : Service communication TAAF	
Descriptif	Les rendez-vous évènementiels liés à l'histoire des TAAF doivent être pris en compte pour lancer des actions afin de pouvoir les associer à des actions de communication des TAAF. Voir dates anniversaires identifiées en annexe	
Actions associées		
Etapas		
Période de réalisation	Voir dates anniversaires en annexe 4	
Lieu de réalisation	Depuis le siège	
Besoin mission		
Moyens humains	Personnel permanent TAAF en charge du patrimoine	
Moyens financiers		
Livrables		
Suites à donner	/	

AXE 3.2.4	Développer des actions de médiation envers les publics scolaires (en particulier via le dispositif classes TAAF)	Priorité Importante
Pilote : Mission Patrimoine TAAF	Partenaires : Service action culturelle TAAF, professeur relais	
Descriptif	Développer des actions de médiation envers les publics scolaires (en particulier via le dispositif classes TAAF)	
Actions associées		
Etapas		
Période de réalisation	Action permanente	
Lieu de réalisation	Depuis le siège	
Besoin mission		
Moyens humains	Personnel permanent TAAF en charge du patrimoine, CDD valorisation du patrimoine et professeur relais	
Moyens financiers		
Livrables		
Suites à donner	/	

AXE 3.3.1	Valoriser les sites historiques inscrits à l'inventaire réglementaire sur des sites internet de collections numériques (PoP, Grands Sites Archéologiques)	Priorité Importante
Pilote : Mission Patrimoine TAAF	Partenaires hors TAAF: DAC La Réunion, Ministère de la Culture	
Descriptif	<p>Cette action consiste à valoriser sur internet les sites des TAAF inscrits à l'inventaire réglementaire.</p> <p>La plateforme du Ministère de la Culture POP pour Portail Ouvert du Patrimoine regroupe les contenus numériques du patrimoine français afin de les rendre accessibles et consultables au plus grand nombre, le patrimoine architectural des TAAF pourra y être mis en valeur sur la base Mérimée valorisant les Monuments Historiques.</p> <p>La collection Grands Sites archéologiques rassemble les plus importants sites archéologiques de France et les opérations archéologiques conduites par la France à l'étranger. La valorisation des TAAF sur le portail Océan indien donnera au patrimoine des TAAF une grande visibilité.</p> <p>La valorisation du patrimoine mobilier sur Archipôles doit être discutée avec l'Institut Polaire Français</p>	
Actions associées	3.3.2 Valoriser les biens remarquables sur les sites PoP (Ministère de la Culture) et Archipôles	
Étapes		
Période de réalisation	2023 (GSA) 2024 (PoP)	
Lieu de réalisation	Depuis le siège	
Besoin mission	Non	
Moyens humains	<p>Pour GSA, la DAC La Réunion a subventionné en 2021 20000 euros pour la création des contenus et le versement sur Grands Sites Archéologiques.</p> <p>Pour PoP : stagiaire chargé de la valorisation du patrimoine historique des TAAF</p>	
Moyens financiers	GSA : subventionné par la DAC à hauteur de 20 000 euros en 2021	
Livrables		
Suites à donner	/	
Indicateur	I75 - Nombre de sites archéologiques numérisés/en ligne (plate forme OTB)	

AXE 3.3.2	Valoriser les biens remarquables sur les sites PoP (Ministère de la Culture) et Archipôles	Priorité Importante
Pilote : Mission Patrimoine TAAF	Partenaires : Ministère de la Culture	
Descriptif	<p>Cette action consiste à valoriser sur internet le patrimoine mobilier des TAAF inscrit à l'inventaire réglementaire.</p> <p>La plateforme du Ministère de la Culture POP pour Portail Ouvert du Patrimoine regroupe les contenus numériques du patrimoine français afin de les rendre accessibles et consultables au plus grand nombre, les collections des TAAF pourront y être mises en valeur favorisant leur connaissance auprès des professionnels pouvant entraîner des valorisation dans le cadre de prêts ou publications.</p> <p>La valorisation du patrimoine mobilier sur Archipôles doit être discutée avec l'Institut Polaire Français</p>	
Actions associées	3.3.1 Valoriser les sites historiques inscrits à l'inventaire réglementaire sur des sites internet de collections numériques (PoP, Grands Sites Archéologiques)	
Etapas		
Période de réalisation	2024- 2025	
Lieu de réalisation	Depuis le siège	
Besoin mission		
Moyens humains	Stagiaire chargé de la valorisation du patrimoine historique des TAAF	
Moyens financiers	Coût stagiaire	
Livrables		
Suites à donner	/	

Intitulé du poste : CHARGÉ(E) DE LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE

Statut : STAGIAIRE

Domaine : PATRIMOINE – HISTOIRE- ARCHIVES - DOCUMENTATION

Activités principales :

Au sein du cabinet du préfet, administrateur supérieur vous aurez la mission de :

Constituer des dossiers documentant le patrimoine mobilier et les sites historiques afin de constituer une base documentaire solide (photographies, articles de journaux, publications, documents administratifs..)

Numériser et archiver données

Identifier les manques d'informations et des publications à acquérir

Rédiger des contenus synthétiques et sélectionner des extraits d'œuvres pour créer des fascicules de visite destinés aux refuges des districts austraux

Réaliser du catalogage de documents d'archives

Profil recherché : Étudiant en master 2 Patrimoine; Conservation ; Archéologie ; Archives ; Documentation

Compétences requises : Réel intérêt pour le patrimoine des TAAF
Intérêt pour la gestion des collections et la documentation

Organisation

Rigueur

Autonomie

Curiosité

Esprit de synthèse

Maîtrise pack Office

Durée de la mission : Stage indemnisé de 4 mois

Intitulé du poste : CHARGÉ(E) DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE

Statut : CONTRACTUEL

Domaine : PATRIMOINE – HISTOIRE- MEDIATION CULTURELLE

Activités principales :

Au sein du cabinet du préfet, administrateur supérieur vous aurez la mission de :

Coordonner la réalisation d'une application valorisant le patrimoine des TAAF sur des dispositifs interactifs (tablette tactile)

Coordonner la réalisation de signalétique patrimoine pour les districts (livrets de visite, plaques commémorative, table d'interprétation)

Rédaction de cahiers des charges pour le développement de supports (application, table d'interprétation)

Rédiger et composer des contenus pour la valorisation du patrimoine mobilier, immobilier et archivistique des TAAF sur internet (Grands Sites Archéologiques, Archipôles, site internet des TAAF, réseaux sociaux des TAAF) et dans le cadre d'évènements (expositions, publications...)

Concevoir et gérer des outils et supports d'information et de communication, y compris numériques.

Travailler à l'amélioration de l'expérience de visite dans l'espace muséal de Crozet et participer au développement d'espaces de valorisation du patrimoine sur les districts des TAAF.

Profil recherché : Profil recherché : Master 2 Patrimoine; Valorisation du patrimoine, Médiation culturelle

Expérience dans la valorisation du patrimoine culturel, notamment via les technologies du numérique

Compétences en graphisme

Réel intérêt pour le patrimoine des TAAF

Compétences rédactionnelles

Autonomie

Curiosité

Esprit d'équipe

Esprit de synthèse

Maîtrise pack Office, In design

Durée de la mission : CDD de 1 an

Intitulé du poste : GESTIONNAIRE DE COLLECTIONS ARCHÉOLOGIQUES

Statut : Contractuel

Domaine : CONSERVATION DU PATRIMOINE – ARCHÉOLOGIE-

Activités principales :

Au sein du cabinet du préfet, administrateur supérieur vous aurez la mission de :

Achever le récolement des collections archéologiques

Reconditionner les collections archéologiques

Mettre à jour la base de données de gestion des collections archéologiques

Assurer le suivi des stabilisations et restaurations programmées

Assurer l'archivage de la documentation associée aux collections

Rédiger des protocoles d'inventaire et de remise des biens archéologiques à destination des opérateurs

Participer à la valorisation du patrimoine mobilier des TAAF

Spécificités : Missions possibles en métropole et sur les districts des TAAF

Participer aux activités de régie des collections et de conservation préventive

Profil recherché : Master en Conservation préventive du mobilier archéologique (ou diplôme équivalent)

Compétences requises : Réel intérêt pour le patrimoine des TAAF

Expérience dans la gestion des collections archéologiques

Aptitude à mettre en œuvre des gestes de conservation préventive

Savoir réaliser des constats d'état sur le mobilier archéologique

Organisation

Rigueur

Autonomie

Curiosité

Esprit de synthèse

Maîtrise pack Office et bases de données

Durée de la mission : Contrat à durée à déterminé de 2 ans

Prise de poste souhaitée: 31 mars 2025

ANNEXE 4. VALORISATION – LES DATES A RETENIR

2024

60 ans du premier hivernage à Crozet

150 ans des expéditions scientifiques dans les australes (Saint-Paul et Kerguelen) du

Transit de Vénus devant le Soleil

100 ans du premier parc national français dans les terres australes

2025

70 ans de la création des TAAF

200 ans des naufrages de Lesquin (Crozet) et Nunn (Kerguelen)

30 ans premier hivernage mixte dans les TAAF

250 ans découverte (avec certitude) d'Europa

2026

250 ans sauvetage des derniers survivants du naufrage de l'Utile à Tromelin

70 ans construction de la base Dumont-d'Urville

2027

100 ans de la tentative de colonisation de Kerguelen à Port-Couvreux

2027-2028

70 ans de l'Année Géophysique Internationale (dont hivernage à la station Charcot)

ANNEXE 5. ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES

Une estimation budgétaire du coût de certaines actions est proposée ci-après pour faciliter l'inscription des projets liés à la gestion du patrimoine historique dans le plan pluri-annuel d'investissement.

Ces premières estimations budgétaires ne comprennent toutefois pas :

- Les dépenses relatives aux ressources humaines complémentaires identifiées (stagiaires, CDD)
- Les dépenses relatives au volet « archives » du schéma qui est en cours de rédaction
- Les dépenses qui pourraient résulter des plans de gestion à écrire s'agissant des sites patrimoniaux des TAAF

Dans certains cas, le recours à des enveloppes annuelles est proposé afin de garantir un budget minimal fixe annuel. En effet, un certain nombre d'actions sont pluri-annuelles (restaurations, documentation et mise en place d'une bourse de recherche).

ANNEXE 5. ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1.1.1 Créer un inventaire réglementaire des biens et des sites à protéger par un statut juridique						
1.1.1.1 Etablir une liste des biens nécessitant une inscription						
1.1.1.2 Etablir une liste des sites nécessitant une inscription						
1.1.1.3 Etablir une liste secondaire pour les sites nécessitant des expertises et recherches complémentaires avant inscription						
1.1.1.4 Définir une liste des biens conservés pour étude						
1.1.1.5 Clarifier le statut de certains biens (propriété)						
1.1.1.6 Conserver des copies papier des inventaires réglementaires, (siège TAAF, district concernés, archives)						
1.1.2 Envisager l'inscription de la station Charcot au titre des Sites et Monuments Historiques de l'Antarctique						anniversaire AGI
1.2.1 Acheter le recensement des biens archéologiques mobiliers						
1.2.2 Rationaliser le nombre de lieux de conservation en fonction des besoins						
1.2.3 Rassembler les BAM et les BCM dans un centre de conservation et d'étude : le futur CCE de Saint-Denis				????		coût transport des BAM (roulier et maritime)
1.2.3.1 A Port-aux-Français : identifier les biens à conserver et à reconditionner en prévision du transfert au futur CCE						
1.2.3.2 Sur le site d'Aix-les-Milles, identifier et isoler les BAM diagnostiqués en état critique et dont la provenance est inconnue pour expertise avant élimination	10000	achat matériel de conditionnement (bacs gerbables, mousses etc)	5000	si besoin achats complémentaires conditionnement		
1.2.3.3 Planifier un chantier des collections en amont du transfert des BAM vers le futur CCE de Saint-Denis						
1.2.3.4 Envisager une politique de dépôts dans des institutions patrimoniales pour les biens remarquables de typologie non adaptée aux CCE de collections archéologiques						
1.2.4 Clarifier le rôle des partenaires dans le suivi des inventaires des BAM résultant d'opérations archéologiques passées						
1.2.5 Régler des plans de gestion pour les sites inscrits à l'inventaire réglementaire				????		mise en œuvre des plans de gestion sites, budget à ????
1.2.6 Signature d'une convention cadre TAAF-DRASSM						
1.3.1 Transférer les biens conservés au CER à Port-aux-Français dans un lieu sain et sécurisé						
1.3.2 Trouver un lieu de conservation adapté pour la conservation à long terme du matériel de la SIDAP						
1.3.3 Etablir un programme pluri-annual pour la stabilisation/restauration du patrimoine mobilier en fonction de la valeur scientifique des biens et des menaces observées lors des diagnostics	20400	engager les restaurations des biens remarquables, enveloppe annuelle, 8400 reportés expo et déjà subventionnés DAC	15000	enveloppe annuelle	15000	enveloppe annuelle
1.3.4 Numériser le site de Port-Martin (terre Adélie) et l'intérieur de la base Marret						dès que possible
1.3.5 Identifier les sites archéologiques menacés (érosion) afin de prioriser les missions d'expertises/numérisation/sauvetage						
1.3.5.1 Programmer des missions d'expertise ciblées conduites par des archéologues avec possibilité de sondages archéologiques						
1.3.6 Planifier des missions d'entretien/valorisation in situ (pour devoir de mémoire) des cimetières et tombes						

